CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CREUSE

Séance extraordinaire du vendredi 5 juillet 2019

L'Assemblée départementale s'est réunie en séance extraordinaire à dix heures, sous la présidence de Mme Valérie SIMONET, Présidente.

(Mme la Présidente procède à l'appel nominal.)

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Mme LA PRESIDENTE. – La séance est ouverte.

ALLOCUTION DE Mme LA PRÉSIDENTE

Mme LA PRESIDENTE. – Madame la Préfète de la Creuse, monsieur le Sous-préfet, monsieur le Sous-préfet, Directeur du projet en charge du Plan Particulier pour la Creuse, mesdames, messieurs les Directeurs et représentants des services de l'Etat, de la Sécurité publique, Colonel DELCROIX du SDIS, madame la Directrice de Cabinet, mesdames, messieurs les Conseillers départementaux, mesdames, messieurs les Directeurs des Services du Conseil départemental, mesdames, messieurs vos grades et qualités, mesdames, messieurs, voilà quelques jours, notre ami et collègue Gérard GAUDIN nous quittait dans sa 69ème année. Dès 1985, il fut Conseiller général, puis départemental, et il assura pendant trois ans la fonction de Président ; il était un peu notre mémoire institutionnelle. En 2015, il avait accepté la place de Premier Vice-président à mes côtés. En son honneur, en son souvenir, je vous propose d'observer en cette assemblée qu'il connaissait si bien une minute de silence. *(Tous les membres du Conseil départemental et des services de l'Etat se lèvent et respectent une minute de silence.)*

Tous ici réunis, souhaitons la bienvenue à son remplaçant Guy MARSALEIX, Maire de MORTROUX, désormais Conseiller départemental de BONNAT, aux côtés d'Hélène PILAT.

Mesdames, messieurs, je dois vous présenter les excuses de ceux d'entre nous qui, retenus par d'autres obligations, ne pouvaient être disponibles ce matin : Mmes Catherine DEFEMME, Annie CHAMBERAUD, Marinette JOUANNETAUD, Nicole PALLIER et M. Jérémie SAUTY.

M. Jean-Luc LEGER nous rejoindra dans le courant de la matinée. Actuellement au lycée Pierre BOURDAN, il savoure les résultats du baccalauréat de sa fille et se devait être présent pour ses élèves qu'il accompagne dans ce qui suivra pour ceux qui n'auront pas réussi les épreuves.

Je vous présente également les excuses du Député Jean-Baptiste MOREAU qui, retenu à Paris, ne pouvait répondre à notre invitation.

Madame la Préfète, au nom de l'ensemble des Conseillers départementaux, je vous accueille, ainsi que les services de l'Etat que nous remercions de vous accompagner. Soyez la bienvenue, comme vous le serez toujours, à l'Hôtel du Département ! Cette fois-ci, pas de visite ministérielle, pas de signature de convention ! Vous nous présentez aujourd'hui le rapport de l'action de l'Etat en Creuse au titre de l'année 2018 et vous savez, au-delà d'un formalisme républicain apprécié, combien les Conseillers départementaux sont attentifs à vos missions et vos actions au service des Creusois.

Voilà un peu plus d'un an, le 29 juin 2018, nous nous retrouvions dans cette salle des plénières où le matin même, notre assemblée délibérait sur le projet de contractualisation financière avec l'Etat. Le vote des 30 Conseillers départementaux me conduisait, seulement par 16 voix pour, à signer ce contrat dit de Cahors, contrat que vous avions qualifié de bien peu approprié, nous contraignant à limiter au maximum à 1,35 % la progression de nos dépenses de fonctionnement.

Nous étions mobilisés vent debout contre cette ingérence dans la libre administration de notre collectivité. Alors que nous venions de subir une baisse conséquente de notre DGF de 6,5 M€, nous n'avions pas besoin de ce contrat à sens unique pour adopter une gestion responsable ! L'incapacité fin 2015 à régler nos dépenses de RSA, soit 1,3 M€, et compte tenu d'un fond de roulement de seulement 2 jours, quand la moyenne nationale était de 30 jours, limiter nos dépenses était l'une des seules issues, ce que nous savions déjà !

Si un an après cette signature, vous m'informez que j'ai tenu nos engagements et que le Conseil départemental ne se verra opérer aucune reprise financière sur sa DGF, j'ose vous dire : heureusement ! Si tel n'avait été le cas, je pense que vous auriez eu du mal à trouver écho auprès de nous dans les politiques que vous déclinez en Creuse. Je pense, bien sûr, au Plan Particulier pour la Creuse ou aux nombreuses réformes, en particulier dans le domaine social, qui se dessinent progressivement.

Nous suivons la trajectoire financière que nous nous sommes fixée, du fait principalement de recettes atones, et c'est grâce aux efforts de tous, avec des méthodes innovantes parfois, que nous atteignons nos objectifs : regagner des marges financières qui nous permettent, tout en accompagnant des collectivités fragilisées, de réaliser les investissements attendus par les Creusois : des réseaux routiers améliorés et sécurisés, et le numérique. Le plan de déploiement du 100% fibre est lancé et nous espérons que tous les financeurs seront au rendez-vous, comme ils s'y sont engagés ; sans eux, ce déploiement serait impossible en Creuse.

Alors que nous nous sommes battus, nous les départements hyper-ruraux, pour que nos collègues « un peu plus riches » valident une péréquation horizontale sur les droits de mutation à titre onéreux, afin de donner en particulier à la Creuse une vraie bouffée d'oxygène de près de 6 M€, que penser du fait que nous serions privés demain de la taxe sur le foncier bâti ? S'agit-il de rendre les Conseils départementaux encore plus dépendants et d'en faire de nouveaux opérateurs de l'Etat ?

Il est très frustrant et particulièrement anxiogène, madame la Préfète, que les collectivités départementales soient sans cesse contraintes de se pencher encore et toujours sur leurs fragilités financières ! Comment avancer aussi vite que nous le souhaiterions ? Comment nous situer dans la prospective ? Comment parfaire nos politiques solidaires ? Nous passons plus de temps à piloter nos moyens qu'à en inventer de nouveaux !

La question des restes à charge des trois allocations individuelles de solidarité demeure un réel sujet : 20,5 M€ pour la Creuse l'an dernier ! Pour mémoire, le produit de la taxe sur le foncier bâti équivaut seulement à 26 M€ !

C'est dans ce contexte que l'Assemblée des Départements de France demande une augmentation de 0,2 % du taux des DMTO, afin de « soulager » le poids croissant des dépenses sociales des Conseils départementaux.

Dans sa déclaration au Sénat du 13 juin dernier, le Premier ministre précisait la nécessité d'un acte III de décentralisation. A nous alors de veiller à bénéficier des moyens idoines correspondant à ces nouveaux transferts ! Ce nouvel acte de décentralisation confierait aux Conseils départementaux un certain nombre de missions : le pilotage et la gestion du médico-social ; les politiques du logement qu'ici en Creuse, nous avons préfigurées dans notre future Agence Habitat ; une compétence partagée en matière de transition énergétique, alors que vous savez l'intérêt que je porte à engager le Département dans un Contrat territorial écologique ; une compétence également partagée quant à la production de l'eau potable, sujet sur lequel les nombreux travaux conduits et le schéma s'y rapportant en démontrent l'intérêt, sans parler du changement climatique et des difficultés auxquelles nous sommes déjà confrontés en ce début juillet ; enfin, je n'évoquerai pas la question de l'aménagement du territoire à travers la mise en place d'un SCOT à l'échelle départementale !

Je voudrais cependant reconnaître, après m'être exprimée sur des craintes avérées et des attentes réglementaires qui nous permettraient d'aller plus loin, que nous sommes aussi, par de nouvelles mesures, un peu mieux considérés. Ma rencontre avec Mme la Préfète de Région a été fructueuse, alors qu'elle se montrait sensible à notre nouveau « mode projet » : quand, en 2018, nous percevions 2,148 M€ de DGE, il nous est notifié, cette année, au titre de la DSID, 2,476 M€ sur la part fixe et 1 M€ sur la part « projets », soit 1,328 M€ de plus pour nos investissements. Je ne puis que me satisfaire de cette enveloppe en nette augmentation.

Quand les défis auxquels nous souhaitons répondre pour les besoins des Creusois se croisent avec les politiques du Gouvernement, j'adhère au principe selon lequel de volontaires, nous en devenons partenaires. La Creuse est à elle seule – tout le monde l'aura constaté – un petit microcosme propice à tester de nouvelles démarches, qu'il s'agisse de la « Charte Territoire France Connectée pour un numérique inclusif » signée en avril, en ces lieux, avec M. le Secrétaire d'Etat en charge du numérique, Cédric O, ou bien de notre réponse à la « Stratégie du Plan Pauvreté et Retour à l'emploi » pour laquelle nous mobiliserons 221 000 € aux côtés de l'Etat qui, lui-même, engagera 186 000 €.

Illustrant, s'il en est besoin, le fait que nous sommes sur tous les fronts, c'est aussi annoncer aujourd'hui que lundi sera une journée particulière pour la Creuse. Le matin, je serai reçue par Gérald Darmanin, Ministre de l'Action et des Comptes Publics, suite à un courrier que

nous lui adressions lorsqu'il annonçait, voilà deux mois, vouloir proposer à des fonctionnaires franciliens de s'installer dans les territoires périphériques. L'après-midi, j'accompagnerai le Directeur de la Cité de la Tapisserie à la Très Grande Bibliothèque de France, tandis que seront célébrés demain les 10 ans de l'inscription au Patrimoine Immatériel de l'UNESCO de cet art séculaire, pour organiser la présentation d'une tapisserie de la tenture Tolkien, lors d'une grande rétrospective de son œuvre littéraire, qui se tiendra en octobre prochain. Je tiens à saluer le fort investissement du Sénateur, ancien Président, Jean-Jacques LOZACH, qui marque l'aboutissement d'un travail emblématique destiné à mettre en lumière aux yeux de tous cette filière et ses savoir-faire. Enfin, le soir, je suis conviée par le Secrétaire d'Etat auprès de la Ministre de la Santé, M. Adrien TAQUET, à échanger sur des questions de petite enfance et de revenu universel d'activité.

Je conclus là, madame la Préfète, afin de ne pas plus « voler » de votre temps de parole, pour réserver cette matinée à ce temps d'échange, un précieux moment qui, dans le plus grand respect de nos institutions, garantit aux élus, aux citoyens que nous représentons nos libertés de penser et d'agir pour le bien commun.

Je sais pouvoir travailler avec vous, madame, en confiance puisque nous avons appris à vous voir vous engager concrètement pour notre département. Merci donc à vous et c'est très volontiers que je vous laisse la parole pour nous présenter l'action de l'Etat en Creuse au cours de l'année 2018, présentation qui précèdera des questions que les Conseillers départementaux auront à cœur de vous poser.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DES SERVICES DE L'ETAT EN CREUSE – ANNEE 2018 –

Mme DEBATTE, Préfète de la Creuse. – Madame la Présidente, mesdames, messieurs les Conseillers départementaux, je souhaite, tout d'abord, vous remercier chaleureusement pour l'accueil que vous me réservez ce matin, ainsi qu'aux membres du corps préfectoral et aux directeurs, chefs de service de l'Etat qui sont également présents autour de moi pour cette présentation du rapport d'activité des services de l'Etat en 2018.

Je tiens à vous présenter, en particulier, notre nouvelle Directrice de l'Unité départementale de la DIRECCTE, Mme MARTINEZ, qui se tient à votre disposition, notamment sur les sujets concernant l'emploi et l'insertion. Elle devra nous quitter à 11 heures 30, mais nous en avions convenu ainsi, sachant qu'à l'issue de nos échanges, vous tiendrez une réunion tout aussi importante.

Avant tout, je tiens également à rendre un hommage particulier à M. Gérard GAUDIN, Premier Vice-président du Conseil départemental, et à honorer sa mémoire, ainsi qu'à saluer M. MARSALEIX qui reprend le flambeau.

Chacun a pu mesurer au fil des années le dévouement total de M. GAUDIN au service de la Creuse et des Creusois. Porté par des convictions fortes, il a fait preuve jusqu'à ce qu'il nous quitte malheureusement le 21 juin d'un engagement de tous les instants dans l'exercice de son mandat.

Cette séance solennelle de ce jour est un moment intense et symbolique du dialogue toujours renouvelé entre l'Etat et le Conseil départemental de la Creuse. Dès lors, au-delà du rappel des grandes lignes de l'action de l'Etat au cours de l'année 2018, j'ouvrirai largement mon propos sur des éléments d'actualité ou des perspectives qui s'ouvrent devant nous – vous les avez également évoquées, madame la Président – jusqu'aux élections municipales du printemps 2020. Celles-ci constitueront nécessairement un temps fort de l'exercice de la démocratie au sein de nos territoires.

A titre personnel, j'accorde, vous le savez, une importance toute particulière à ce moment privilégié auquel je m'associe pour la deuxième année. En effet, madame la Présidente, en dehors des échanges très réguliers que nous avons sur des sujets particuliers avec votre Directeur général des services, cette séance constitue une occasion unique de « rencontre plénière », si j'ose m'exprimer ainsi, entre votre Assemblée, vos principaux collaborateurs et l'ensemble des chefs de service de l'Etat.

Préalablement à cette séance, vous avez eu communication d'un document présenté cette année, pour la deuxième fois me concernant, sous une forme nettement plus synthétique que par le passé. Si son contenu est moins exhaustif, il s'attache néanmoins à retracer par grande thématique l'activité quotidienne de l'ensemble des fonctionnaires de l'Etat dans ce département.

Si je peux me permettre d'éclairer mon premier bilan à l'issue d'un an d'exercice en Creuse des enseignements que j'en tire, je dirais que ce territoire est confronté à une triple urgence.

La première est celle visant à inverser la tendance démographique et économique. Pourquoi ? Parce que tel est l'objet du Plan Particulier pour la Creuse et il nous faut maintenant enclencher la phase des réalisations concrètes.

La deuxième urgence est celle de la mobilisation pour l'emploi et la lutte contre la pauvreté, pour favoriser la mixité sociale dans ce territoire. Pourquoi ? Parce que c'est le moment où la Creuse ne doit pas être en marge du dynamisme économique et de la reprise et rester parmi les départements les plus pauvres.

Enfin, la troisième urgence est celle de l'urgence climatique – vous en avez parlé, madame la Présidente – spécialement symbolisée dans ce département par les sécheresses, désormais récurrentes en période estivale. Pourquoi ? Parce qu'elles font peser des menaces non seulement sur l'agriculture et l'élevage, qui sont les piliers de l'économie locale, mais aussi sur l'alimentation en eau de la population, dans un contexte de raréfaction de la ressource, et les récents événements sur GOUZON nous le rappellent cruellement.

Ma présentation est en trois parties, chacune reprenant les urgences telles que je viens de les citer.

Première partie : les projets pour le territoire, avec l'urgence à inverser la tendance démographique et économique, objet du Plan Particulier pour la Creuse.

L'année 2018 est celle de l'élaboration du Plan Particulier pour la Creuse qui a constitué le sujet majeur de nos échanges. Je sais toute la place que les membres du Conseil départemental et les services ont prise à cette réflexion engagée dans le prolongement du souhait exprimé par le Président de la République en octobre 2017. Nombre d'entre vous se sont associés activement aux réflexions des groupes de travail et je tiens à les en remercier.

Le projet définitif a été approuvé à l'unanimité par le comité de pilotage le 11 janvier 2019. Le 5 avril dernier, le Premier ministre, Edouard Philippe, et la Ministre de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités locales, Jacqueline Gourault, se sont déplacés dans la Creuse pour la signature de ce Plan Particulier pour la Creuse par tous les membres du comité de pilotage sans exception.

A cette occasion, le Premier ministre a déclaré à la presse : « Il y a quelque chose d'extrêmement prometteur dans la méthode mise en œuvre ici et dans le résultat auquel nous sommes parvenus. Peut-être d'ailleurs faudra-t-il s'inspirer de cette méthode dans le cadre de la sortie du Grand débat (…) car en laissant aux partenaires locaux le soin d'identifier les projets auxquels ils tiennent véritablement et en faisant en sorte d'en accompagner la définition et le développement, l'Etat remplit son rôle, celui d'un partenaire, éventuellement d'un accélérateur de développement, et pas celui d'une institution qui dicterait ses priorités depuis Paris. »

C'est dans le même esprit que le Premier ministre a estimé que la mise en œuvre de ce projet démontre « la capacité des territoires, lorsque les acteurs se rassemblent et travaillent en bonne intelligence avec l'Etat, de définir les projets auxquels ils tiennent ». Enfin, il a conclu en indiquant que la méthode pourrait être reproduite dans d'autres départements en difficulté et en affirmant : « Peut-être pourrons-nous dire un jour que tout a commencé dans la Creuse. »

Nous pouvons tous être fiers du travail ainsi réalisé collectivement dans des délais finalement assez brefs, mais nous devons aussi rester lucides sur les enjeux qui s'attachent à la concrétisation d'un tel plan et sur les difficultés concrètes qui sont encore devant nous. C'est assurément une incitation forte à rester ambitieux et volontaristes pour ce territoire, afin de construire positivement son avenir.

Le deuxième temps de mon propos, toujours dans cette première partie, concerne les projets pour le territoire, pour vous parler concrètement.

Le Plan Particulier constitue l'illustration d'une administration territoriale équilibrée entre l'exercice des compétences décentralisées par les collectivités et le rôle d'accompagnateur et de facilitateur de l'Etat.

Sur la forme, comme l'a rappelé le Premier ministre, le travail d'équipe doit donc se poursuivre dans le cadre d'une méthode ayant permis d'avancer loin dans les réflexions sur les axes stratégiques de développement du territoire.

Sur le fond, je relève avec plaisir qu'aujourd'hui, 66 engagements du Plan Particulier sur 96 sont engagés.

Sur d'autres projets, s'agissant du tiers restant, qui rencontrent des difficultés, nous continuons très volontairement avec le Directeur de projet à les porter pour aboutir, si possible, à des résultats probants. Le travail continue donc.

J'ai déjà eu l'occasion de présenter l'avancée des réalisations concrètes de ce Plan lors du comité de pilotage le 15 juin dernier, qui s'est tenu à Lépaud, sur l'aérodrome ou le futur aérodrone. Des états généraux, prévus le 12 juillet, se dérouleront à EVAUX, à partir de 15 heures.

Je me permets d'insister devant vous sur quelques thématiques emblématiques qui devraient avoir rapidement un effet direct sur le développement du territoire, tout en améliorant son image : l'économie, avec le développement d'une filière innovante autour des drones, à laquelle je faisais allusion à l'instant ; la santé, avec la culture du cannabis à vocation thérapeutique, dans des conditions qui seront, bien sûr, extrêmement encadrées ; le tourisme et la culture, avec les travaux de requalification des sites de VASSIVIERE et d'EVAUX-LES-BAINS et les réflexions autour des tapisseries et tapis d'AUBUSSON qui devront aboutir à concrétiser les avancées obtenues avec leur reconnaissance au travers des indications géographiques ; le sport de nature avec le positionnement du département de la Creuse et de GUERET en tant que site de préparation des Jeux olympiques de 2024 pour le VTT.

Si la qualité du travail collectif qui a abouti à la finalisation du Plan mérite d'être soulignée, il n'en demeure pas moins que la réussite de nombreux projets dépendra désormais de la capacité de chacun à faire usage de l'intégralité de ses prérogatives pour y contribuer.

Dans une République décentralisée, où la partition des rôles est désormais clarifiée, je souhaite que l'Etat et les services de l'Etat dans ce département jouent leur rôle en donnant à vous, les élus, les outils utiles à l'exercice plein et entier de vos compétences. La méthode du Plan Particulier, qui associe et qui permet de faire participer l'ensemble des acteurs en est l'illustration. Elle peut aussi vous être utile dans l'exercice de vos mandats d'élus locaux sur vos territoires respectifs puisqu'elle ne demande, finalement, qu'à être reproduite.

Le troisième point de ma présentation, s'agissant toujours des projets pour le territoire, concerne ces projets qui invitent le territoire à voir plus loin et à s'inscrire dans une perspective d'avenir. Je tiens à vous dire par là que l'Etat, de son côté, reste présent pour décliner les politiques publiques, comprendre les enjeux du territoire et accompagner les collectivités locales et les acteurs socioéconomiques.

Après une année entière d'exercice de mes fonctions, je mesure combien les élus sont en demande de conseils et d'accompagnement et combien l'Etat reste, ici, l'interlocuteur privilégié vers lequel chacun se tourne naturellement dans les situations les plus diverses, notamment dès l'apparition d'une aspérité administrative. Si j'en ai pleinement conscience, j'ai également la responsabilité d'y répondre, non seulement en essayant de surmonter les difficultés du moment, mais aussi en vous incitant à vous projeter dans l'avenir.

C'est la raison pour laquelle j'ai souhaité recentrer les efforts de l'Etat sur les outils permettant l'élaboration d'une stratégie territoriale. C'est dans cet esprit que j'ai souhaité lancer un signal en direction des maires, en invitant ceux qui se sentaient prêts à investir dans des

dispositifs à leur disposition, pour contribuer au développement et à la structuration du territoire creusois, notamment la création des communes nouvelles autour de centres-bourgs ou la planification dans le domaine de l'urbanisme.

C'est également en ce sens que les réflexions engagées sur l'élaboration d'un SCOT à l'échelle départementale ont pour objet de vous permettre d'optimiser un projet de territoire. L'ambition est grande puisqu'il s'agit de mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles en matière d'urbanisme, d'habitat, de mobilité, d'aménagement, d'environnement, de paysage, pour dessiner et construire la Creuse de demain.

Je crois devoir insister sur le fait qu'il s'agit aussi d'un outil essentiel pour donner corps à la préservation des espaces naturels et agricoles et maintenir les équilibres nécessaires entre développement et ressource. Il convient d'y veiller spécialement s'agissant d'un domaine dans lequel la Creuse dispose d'un capital qui sera un atout dans l'avenir, mais j'y reviendrai plus tard quand j'évoquerai les questions d'urgence climatique.

Je veux vous confirmer que l'Etat prendra toute sa part et vous accompagnera dans cette démarche de SCOT, notamment en utilisant le « porter à connaissance » comme un instrument d'information générale pour vous aider à procéder aux arbitrages qui seront nécessaires et préparer les décisions que vous aurez à prendre sur des questions sensibles.

Vous l'aurez compris, loin de moi l'idée de décider ou de faire à votre place et de faire à la place des élus, mais j'ai la volonté de vous faire connaître tous les outils et tous les leviers qui sont à notre disposition pour les mettre au service du développement équilibré du territoire et donc de ses élus. Vous pouvez compter sur ma détermination pour atteindre cet objectif, pour aider à fédérer les bonnes volontés où qu'elles soient et pour participer plus généralement à l'élaboration d'une stratégie concertée, porteuse d'avenir.

En définitive, si vous me permettez de reprendre une image sportive, vous êtes sur le terrain puisque la décentralisation vous donne la responsabilité du jeu. Dès lors, ma mission, comme représentante de l'Etat dans le Département, est de vous aider à concevoir une tactique de jeu, si possible collective. C'est aussi la conception actuelle des relations entre l'Etat et les collectivités décentralisées. En se positionnant moins comme prescripteur que comme facilitateur, l'Etat est plus que jamais au service de la décentralisation pour accompagner les territoires et leurs collectivités, en levant les freins et en libérant les énergies.

Mon dernier point, toujours sur la question des projets, concerne les moyens. A l'occasion des échanges que nous pouvons avoir sur ces questions et au-delà de l'évocation des outils susceptibles d'être mobilisés au service du territoire, c'est souvent la question des moyens financiers qui est au cœur des préoccupations des élus, et c'est bien légitime.

Il me semble donc important de vous dire quelques mots sur les dotations de l'Etat aux collectivités locales, tout d'abord en rappelant que le Président de la République s'est engagé à maintenir les concours financiers de l'Etat, notamment la DGF. Globalement, le volume de la DGF a bien été maintenu en 2019 par rapport à son niveau de 2017 et 2018.

En affichant un principe de stabilité, le Gouvernement a aussi porté un changement de méthode en proposant aux 322 collectivités, dont le département de la Creuse, un objectif de maîtrise de la dépense. Je note avec une grande satisfaction que le Conseil départemental de la Creuse, seule collectivité creusoise concernée par ce dispositif, a parfaitement respecté la trajectoire fixée. C'est pour moi de nouveau l'occasion d'avoir une pensée pour M. GAUDIN qui a grandement contribué à ce résultat en sa qualité de Vice-président chargé des finances et du budget départemental, mais je tiens également à vous saluer, madame la Présidente, pour cet effort collectif, ainsi que vous, l'ensemble des Conseillers départementaux.

Le contrat que nous avons signé ici même, le 28 juin 2018, prévoyait un objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement à 1,35 %. Le Département a pu bénéficier d'une modulation à la hausse du taux qui, comme vous le savez, était fixé à 1,2 %, pour tenir compte du critère lié à la baisse des dépenses de la collectivité entre 2014 et 2016. Depuis, il est clairement ressorti du compte de gestion 2018 que les dépenses réelles de fonctionnement sont bien en dessous du plafond autorisé.

Je voudrais également souligner le fait que s'agissant des dépenses d'investissement de l'Etat, le département de la Creuse disposera – vous l'avez indiqué également, madame la Président – d'une enveloppe totale de 3,5 M€ dans le cadre de la DSID qui, à partir de cette année, remplace l'ancienne DGE. Cette somme est supérieure de 1 M€ à la moyenne de la DGE que vous avez perçue entre 2016 et 2018. Cette DSID vous permettra, je n'en doute pas, à travers sa part « projets », d'obtenir les accompagnements financiers très significatifs dont vous avez besoin pour vos investissements sur lesquels nos services ont travaillé de concert. Il s'agit donc très clairement d'un effet très positif de la signature du contrat de Cahors dont je viens de parler à l'instant.

Par ailleurs, en ma qualité de déléguée de l'ANRU, je dispose désormais d'une somme d'un montant supérieur à 2 M€ de subventions directes et de 730 000 € de prêts bonifiés pour le projet de rénovation du quartier prioritaire de l'Albatros à GUERET, identifié dans le cadre de la politique de la ville. La convention définitive est en cours de finalisation entre les principaux partenaires, dont Creusalis, la communauté d'agglomération du Grand Guéret et la commune de GUERET, pour une signature prévue en septembre 2019.

Plus globalement, l'effort de l'Etat en faveur de l'investissement des collectivités locales creusoises doit être souligné.

Vous le savez, la DETR est désormais à un niveau jamais atteint dans le Département : + 12 % en 2018 par rapport à 2017, pour un montant de plus de 13 M€, auquel il faut ajouter celui de la DSIL de plus de 2 M€ et les crédits du FNADT que je m'attache à mobiliser chaque année, en liaison avec la Préfecture de Région Nouvelle-Aquitaine. Au total, ce sont donc près de 15,5 M€ de l'Etat qui ont été engagés au bénéfice de l'investissement pour le territoire, la seule DETR représentant 110 € par habitant et par an. C'est un effort considérable de l'Etat, une marque de l'attention que le Gouvernement porte à ce département, non seulement dans le cadre du PPC, mais aussi au travers des mécanismes de péréquation mis en place au titre de la solidarité nationale au bénéfice des territoires les plus fragiles.

Des élus me font néanmoins régulièrement part d'une analyse selon laquelle même à ce niveau de participation et d'engagement de l'Etat, les collectivités n'auraient pas les capacités financières pour financer le reste à charge.

S'il est évident que cette situation peut être constatée pour certaines collectivités parfois dans des contextes très particuliers, j'en conviens, il faut se garder de considérer qu'elle prévaut partout. Les capacités de financement existent, et je me tourne vers M. le Directeur départemental des Finances publiques. J'en veux pour preuve que selon les données de la DDFIP, les communes et les communautés de communes – je ne parle pas du Conseil départemental – disposent, selon les années, d'une capacité d'autofinancement comprise entre 13 M€ et 15 M€. C'est donc une fourchette assez voisine des 15,5 M€ apportés par l'Etat pour accompagner des projets d'investissement. Ceux-ci sont portés au total, concernant les communes et communautés de communes, entre 50 M€ et 60 M€ par an dans le Département. Nous sommes bien d'accord, je ne parle pas des investissements du Conseil départemental.

Il faut néanmoins mettre en évidence une singularité. En effet, ce sont les communes les moins peuplées, celles dont la population est inférieure à 1 000 habitants – il s'agit dans la Creuse de 236 communes –, qui dégagent, à elles seules, près de trois quarts des capacités totales d'autofinancement.

Si j'ai souhaité vous faire partager ce constat, ce n'est naturellement pas pour m'engager dans une approche de cette question toujours sensible des moyens, mais parce qu'à mon sens, il faut initier une double réflexion.

La première porte sur le nombre et l'éparpillement des structures publiques locales. J'observe que le département de la Creuse compte encore un nombre très important de syndicats intercommunaux, soit plus de 40, des structures qui interviennent souvent de façon isolée, sans rechercher de cohérence territoriale avec leurs voisins ou parfois même en contradiction avec les principes de sécurité sanitaire, d'écologie ou de développement durable. La gestion de l'eau potable en constitue une illustration d'autant plus évidente qu'elle est encore largement assurée dans le cadre de régies municipales très modestes et sur des réseaux insuffisamment interconnectés pour assurer la sécurité de l'alimentation de la population en période d'étiage. Je me tourne vers M. GAILLARD qui le sait encore mieux que moi. Sur cette thématique, l'élaboration d'un schéma départemental, sous l'égide du Conseil départemental, devrait apporter des orientations que je qualifierais de fondamentales pour l'avenir de ce département.

La seconde vise le nécessaire approfondissement des compétences qui sont exercées par les EPCI, dans un contexte en recherche d'équilibre, avec le futur projet de loi « Engagement et Proximité ». Mais quoi qu'il arrive, les communautés de communes auront besoin de visibilité pour se projeter dans l'avenir et consacrer le plein et entier exercice de leurs compétences, en soulageant les communes d'une charge financière et parfois même technique souvent lourde lorsqu'elles doivent intervenir isolément, avec, si possible, l'élaboration au niveau des intercommunalités de plans pluriannuels d'investissement réalistes et soutenables. A ce titre, la méthode engagée dans le cadre du Plan Particulier pour la Creuse doit également vous y aider.

Je reviendrai plus longuement sur ces sujets cet automne, lors de l'Assemblée générale des Maires. Mais dès à présent, je me tiens, bien entendu, à votre disposition avec l'ensemble de mes collaborateurs pour réfléchir avec vous, comme avec tous les élus concernés, sur l'optimisation de la gestion des compétences, et ce dans l'intérêt général qui est aussi celui des usagers et des services publics locaux.

Pardon pour cette première partie qui était assez longue, mais s'agissant des projets, de l'investissement et de l'avenir, c'est la première urgence pour ce département, qu'il me semblait important de souligner.

La deuxième urgence, à mon sens, porte sur la mobilisation pour l'emploi et la lutte contre la pauvreté. C'est urgent parce que c'est le moment. L'Etat s'attache constamment, vous le savez, à consacrer des moyens au développement économique, en général, et à la lutte contre le chômage, en particulier.

Dans ce domaine, j'évoquerai, tout d'abord, une particularité creusoise par rapport au niveau national, telle qu'elle ressort des statistiques URSSAF. En effet, en 2018, pour la première fois depuis une dizaine d'années, la France a enregistré un solde positif en matière d'emplois, soit 192 000. En revanche, l'évolution constatée dans le département de la Creuse n'a pas été aussi favorable, l'emploi privé ayant perdu 240 postes, intérim compris.

Même dans un contexte de diminution du nombre des demandeurs d'emploi, l'indicateur de créations d'emplois est aussi un révélateur de dynamisme économique. C'est donc un véritable enjeu pour la puissance publique que de mobiliser tous nos outils disponibles au service du développement des entreprises. A cet égard, je crois savoir qu'une question sur le sujet est portée par M. le sénateur. Je rappellerai que le périmètre des ZRR a été étendu à l'ensemble du territoire départemental et que la révision du zonage des AFR qui permet d'intégrer 14 nouvelles communes dans le Département est en voie de finalisation, après validation de la Commission européenne.

Ces dispositifs permettent de mobiliser pour la création et le développement des entreprises des aides publiques à un niveau supérieur au droit commun, tout en les faisant également bénéficier d'exonérations sociales et fiscales. Vous pouvez compter sur notre mobilisation et sur celle du Cabinet de Mme Gourault – nous y reviendrons ensuite – pour faire en sorte que ces dispositifs perdurent à l'avenir. Bien entendu, le soutien des parlementaires vous est également, je n'en doute pas, assuré.

Il me semble également important que les collectivités territoriales dotées d'une compétence économique puissent répondre au mieux aux sollicitations et aux besoins du monde économique. Je pense, bien sûr, aux intercommunalités, aux communautés de communes qui sont souvent les premiers interlocuteurs des chefs d'entreprise quand les préoccupations portent sur des questions foncières ou immobilières, sur des questions de raccordement à la fibre – je me tourne vers Mme FAIVRE avec qui j'ai de nombreux échanges sur ce sujet –, avec un règlement applicable à la DETR, qui me permet régulièrement d'accompagner les intercommunalités dans ce sens.

Dans cette optique, après avoir organisé une première table ronde consacrée à l'économie en mars dernier, qui a permis de dresser un état des lieux des besoins du secteur économique local, j'organiserai de nouveau à la rentrée une deuxième séquence qui sera principalement centrée sur les problématiques de recrutement et celles concernant l'accès au crédit.

Par la suite, si vous en êtes d'accord, je vous proposerai de participer à un temps d'échange dans le cadre de ce tour de table, pour faire un tour d'horizon des dispositifs juridiques et financiers publics d'accompagnement des entreprises. Il s'agit assurément d'un domaine très complexe puisqu'il fait intervenir l'ensemble de la sphère publique, qu'elle soit locale, nationale ou européenne. Il nous a donc semblé qu'un éclairage sur ce sujet était plus que jamais nécessaire. Ne serait-ce que dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Particulier pour la Creuse, nous avons constaté à de nombreuses reprises que des questions se posaient et que nous parvenions néanmoins à trouver des solutions pour surmonter les difficultés.

Dans le domaine économique, le soutien de l'Etat se matérialise par un accompagnement essentiel aussi pour les acteurs du monde agricole. L'agriculture représente 4 300 agriculteurs actifs, soit 10 % des emplois, contre 1,7 % en moyenne nationale. C'est donc un poids économique primordial pour ce département, avec, de janvier à septembre 2018, un chiffre d'affaires pour le secteur de l'agriculture et de la sylviculture de 413 M€, soit 13 % du chiffre d'affaires global creusois sur la même période. Au titre de la campagne PAC 2018, 123 M€ d'aides PAC ont été versés à 3 400 exploitations agricoles. S'y ajoutent les aides directes liées aux engagements en faveur de l'environnement, 4 M€, les aides à l'installation, 2 M€, et celles liées à la modernisation des exploitations, 2,5 M€.

Mon deuxième point en termes d'urgence, à la suite de la mobilisation pour l'emploi, porte sur la lutte contre la pauvreté, autre enjeu fondamental de l'action de l'Etat dans ce département avec le Conseil départemental. C'est une politique publique qui est au cœur même des compétences et des métiers du Conseil départemental.

Après le lancement de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, « faire plus pour ceux qui ont moins », par le Président de la République, le 13 septembre 2018, je me dois de souligner, madame la Présidente, votre engagement total au service des plus démunis dans ce département, celui de vos Conseillers départementaux et également de vos services. C'est ainsi que nous avons signé, le 25 juin dernier à la Préfecture, la convention nous permettant désormais de disposer d'un cadre d'actions partagées entre l'Etat et le Département, avec les financements correspondants. Trois objectifs constituent le socle de ce partenariat : prévenir toute sortie sèche de l'aide sociale à l'enfance ; mettre l'action sur l'insertion des bénéficiaires du Revenu de solidarité active ; enfin, refonder le travail social autour du premier accueil inconditionnel de proximité et du référent de parcours.

Au niveau national, l'Etat mobilise un fonds de 135 M€ cette année et prévoit de le porter à 220 M€ en 2022. Le cofinancement du Département à hauteur de 50 % est par ailleurs exclu de l'objectif de 1,2 % fixé dans le cadre du contrat de Cahors. Au niveau départemental, l'Etat accompagne financièrement la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté à hauteur de 186 327 €, auxquels il faut ajouter les crédits du FAPI, dont le montant est proche de

70 000 € en 2019. Ces deux fonds ont d'ailleurs vocation à fusionner au sein d'un fonds d'appui à la lutte contre la pauvreté et à l'accès à l'emploi en 2020.

Je souhaite également souligner, après vous, madame la Présidente, le fait que dans le cadre de la politique d'amélioration de l'habitat, le Conseil départemental porte deux programmes d'intérêt général qui couvrent la quasi-totalité de son territoire. Le premier concerne la précarité énergétique et la lutte contre l'habitat indigne et le second est relatif à l'autonomie. Ils ont été, l'un et l'autre, bien dimensionnés, de telle sorte qu'ils sont adaptés aux besoins du territoire, tout en répondant pleinement aux priorités de l'Agence nationale.

Après une année de montée en puissance des dispositifs, l'animation assurée par vos équipes, madame la Présidente, a fait preuve de son efficacité. Du reste, elle a globalement atteint ses objectifs, avec, en 2018, un *satisfecit* général sur la thématique de la lutte contre l'habitat indigne puisque 20 ménages en situation de grande précarité ont pu être accompagnés dans ce cadre. Au total, pour l'année 2018, l'ensemble des mesures destinées à l'amélioration de l'habitat a concerné dans la Creuse près de 400 propriétaires occupants et près de 3 M€ de subventions auront permis la réalisation de plus de 5 M€ de travaux.

J'ai aussi souhaité porter une attention particulière au dispositif d'Insertion par l'Activité économique, l'IAE, en demandant qu'un effort d'insertion particulier soit fait en faveur des demandeurs d'emploi de longue durée, des BRSA, et en demandant un rééquilibrage du nombre de femmes par rapport à celui des hommes qui font l'objet des prescriptions dans le cadre du dispositif de l'IAE.

Dans une démarche d'anticipation, il convient également de citer la seconde vague du dispositif « Territoires zéro chômeur de longue durée » qui constituera une opportunité à saisir dans ce département pour lutter contre ce phénomène.

D'une façon plus générale, le Gouvernement souhaite réaffirmer le rôle de l'Etat et des Départements pour la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre la pauvreté en créant un véritable service public de l'insertion. C'est avec la volonté de faire du retour à l'emploi l'objectif premier du chemin vers la sortie de la pauvreté qu'une nouvelle organisation devra permettre un dialogue plus simple et plus efficace avec le Conseil départemental, la CAF et Pôle Emploi.

Mon troisième point dans le cadre de cette urgence de mobilisation pour l'emploi et de lutte contre la pauvreté concerne la jeunesse.

S'agissant de l'une de nos préoccupations communes, je ne saurais omettre de vous proposer un focus sur cette question de la jeunesse. La mise en œuvre du Service national universel, le SNU, dans son volet expérimental en est une parfaite illustration de l'engagement de l'Etat en faveur de la jeunesse. En effet, le rapport du Général Daniel Ménaouine du 26 avril 2018 a mis l'accent sur le fait que la jeunesse a besoin d'un rendez-vous avec elle-même pour fortifier l'esprit civique, montrer que la patrie n'est pas qu'un mot, qu'il s'agit aussi de symboles et de la construction du « vivre ensemble ». Il est donc important que les jeunes vivent une expérience de vie personnelle et collective de la citoyenneté.

Cette période de rassemblement collectif de la jeunesse est l'occasion de redonner les bases et les repères d'une vie de groupe structurée, de partager des activités permettant le dépassement de soi, de renforcer l'esprit citoyen et de s'assurer de l'apprentissage concret des valeurs de la République.

J'ai le plaisir de souligner devant vous le fait que le lycée des métiers du bâtiment de FELLETIN a été le centre d'accueil le plus important de France. Il a reçu récemment 200 jeunes en provenance de 12 autres départements préfigurateurs, avec une parité presque parfaite, 98 filles et 102 garçons.

Cette période a permis également aux jeunes de bénéficier d'un accès gratuit aux exercices du code de la route et l'Etat financera le premier passage de cette épreuve.

Une question m'ayant été transmise sur le sujet, j'en profite pour y répondre. C'est une question de M. LEGER sur l'impact du SNU sur le développement de ce territoire. Le SNU a constitué l'un des leviers de développement de la vie associative économique du territoire. Il a permis l'emploi de 44 personnes pendant deux semaines et 80 000 € ont été consacrés à la rémunération des différents intervenants et aux associations creusoises participantes. En complément, j'ai initié une réflexion autour de la création et du financement d'un EPIDE ou d'une école de la deuxième chance. Les réflexions se poursuivent pour la préfiguration et afin de savoir si un tel organisme serait envisageable dans le Département. Là aussi, je ne lâche rien !

Je conclus là sur cette partie liée à l'urgence en termes de mobilisation pour l'emploi et de lutte contre la pauvreté et j'en viens à ma troisième partie, s'agissant pour moi d'évoquer la place et le rôle de chacun d'entre nous pour faire face à l'urgence climatique.

A l'occasion du Grand débat, comme chacun a pu le constater, nos concitoyens ont manifesté leur inquiétude face au changement climatique qu'ils disent percevoir désormais très concrètement dans leur quotidien.

En droite ligne du discours de politique générale du Premier ministre, les députés viennent d'ailleurs d'introduire la notion d'urgence écologique et climatique dans le projet de loi sur l'énergie et le climat, actuellement en discussion devant le Parlement.

Cette urgence, qui semble désormais faire consensus, fait écho à des questions essentielles qui concernent à la fois la ressource en eau, la mobilité et les questions d'énergie dans l'avenir.

Premier point, parce que la ressource en eau n'est pas inépuisable et sachant qu'elle constitue un bien commun indispensable, j'ai organisé deux séminaires, le 11 octobre 2018 et le 7 juin 2019. A l'issue de débats très riches, au cours desquels tous les points de vue ont pu s'exprimer, ces temps d'échange ont permis de dégager des propositions d'actions concrètes et réalistes, pour limiter les conflits d'usage et mieux se préparer aux effets annoncés des sécheresses à répétition. Toutefois, ces rencontres ne constituent pas une fin en soi, mais visent à planter notre avenir en nous appuyant sur des réalités objectives.

Deuxième point, concernant la mobilité, je vous confirme que des états généraux sur le sujet seront organisés le 7 octobre prochain, en présence de l'ensemble des représentants des collectivités territoriales, dont la Présidence du Conseil régional qui a confirmé sa présence par celle de son Vice-président M. Lagrave.

De nombreuses idées ont émargé sur ce thème à l'occasion de la préparation du Plan Particulier pour la Creuse, notamment par le groupe de travail « transport et mobilité » animé par M. Etienne LEJEUNE. Elles doivent désormais être approfondies pour une mise en œuvre effective.

Sur ces sujets, je sais que l'engagement du Département est ancien. Je pense en particulier aux aires de covoiturage. Je sais aussi que la communauté d'agglomération du Grand Guéret et la commune de GUERET réfléchissent à des mobilités dites douces. Toutes ces initiatives, tous ces projets doivent être encouragés et accompagnés. L'Etat continuera d'être présent à vos côtés.

Troisième point sur l'urgence climatique : la question des énergies renouvelables.

Dans ce domaine, la Creuse contribue, dès à présent, au mix énergétique préconisé à l'échelle nationale. Pour autant, si les différentes filières sont représentées très fortement dans le Département, avec notamment l'hydroélectricité, l'éolien, le photovoltaïque au sol et en toiture, la méthanisation et le bois énergie, il reste encore, et vous le savez mieux que nous, d'intéressantes perspectives de développement. Dans ce domaine, le travail des services de l'Etat s'inscrit dans un cadre juridique souvent complexe. Il nous revient donc d'accompagner les élus et les maires concernés pour qu'ils ne soient pas seuls face aux porteurs de projets. Le respect d'un cadre juridique est d'autant plus important que les procédures contentieuses, vous le savez également, sont nombreuses, voire systématiques pour ce qui concerne les projets éoliens.

D'autres contraintes pèsent sur les projets : outre la nécessaire prise en compte d'un patrimoine naturel historique et archéologique riche, c'est une acceptation sociale parfois difficile, ce dont je viens de parler, des postes sources parfois trop peu nombreux, les capacités d'insertion d'électricité produite étant parfois insuffisantes, ce qui nécessite et justifie une réelle vigilance sur les travaux actuellement en cours en vue de l'adoption du schéma régional dit S3REnR sous l'égide de RTE. Je sors d'ailleurs à l'instant d'une réunion avec ce dernier sur le processus. Enfin, toujours au titre des contraintes, en tout cas, pour ma part, je le considère comme tel, c'est l'absence de stratégie d'ensemble, spécialement dans le domaine du bois énergie mais aussi pour l'implantation d'une unité de méthanisation.

C'est pourquoi nous vous proposons de travailler de concert sur ces questions dans le cadre d'un Pôle des énergies renouvelables. Si la terminologie ne vous semble pas pertinente, il restera à la définir comme il vous conviendra. Ce Pôle aura vocation à nous permettre d'avoir une vision commune de ces problématiques sur les moyens d'avancer positivement sur ces sujets. Il pourra également apporter des conseils aux porteurs de projets, qui sont souvent les maires directement concernés par les interrogations de la population. Il renvoie aussi très concrètement aux questions de planification et de maîtrise de la consommation des espaces que j'évoquais précédemment.

Après avoir évoqué ces trois urgences, mon dernier point concerne la sécurité que je me dois, en tant que représentante de l'Etat dans ce département, dépositaire de l'autorité publique, de mentionner.

En m'exprimant devant votre Assemblée, je ne saurais oublier de rappeler que la sécurité de nos concitoyens reste une priorité qui appelle la vigilance de tous. En zone gendarmerie, la délinquance pour l'année 2018 a subi une légère hausse de 3,21 % par rapport à 2017, pour s'établir à 3 089 faits constatés. Les atteintes aux biens connaissent une évolution contrastée : une baisse de 10 % est enregistrée en zone gendarmerie, alors qu'une hausse d'un plus de 8 % est constatée en zone police.

J'avais eu l'occasion de dire devant vous que l'année 2017 avait été marquée par une augmentation des cambriolages, notamment dans les locaux affectés à l'habitation principale. Le plan de lutte contre ce type d'infractions, déployé en 2018, commence à démontrer son efficacité puisque l'ensemble des agrégats liés aux cambriolages connaît une baisse significative en zone gendarmerie comme en zone police.

Les atteintes volontaires à l'intégrité physique de la personne ont connu, par contre, une hausse franche, notamment au printemps et à l'automne 2018. C'est un phénomène national, les faits se déroulant essentiellement dans la sphère familiale. Sur ce point également, nous menons une réflexion pour mettre en œuvre une communication de type grand public mais adaptée à la Creuse. De manière plus générale, la politique pénale du parquet de GUERET et les dispositifs de prévention mis en place par l'autorité préfectorale conduisent à la libération de la parole et permettent d'obtenir davantage de signalements.

Les escroqueries, les infractions économiques et financières, notamment sur Internet, restent un point sensible, avec une augmentation de 14 faits en zone gendarmerie et de 16 faits en zone police.

Les faits de grande criminalité ont, quant à eux, augmenté en zone gendarmerie de 5 unités, avec un fort taux de résolution, soit 57 %. Il y a lieu également de relever que 3 trafics de stupéfiants ont été démantelés en 2018 sur le Département.

Concernant les infractions à la législation sur les stupéfiants, la hausse est sensible en zone gendarmerie. La recherche accrue de l'usage des stupéfiants sur les conducteurs de véhicules sera active et poursuivie en 2019.

Enfin, la lutte contre le terrorisme et la prévention de la radicalisation reste une priorité des services de sécurité, même en Creuse. La loi du 30 octobre 2017 renforçant la sécurité intérieure permet de doter l'Etat de nouveaux moyens juridiques de droit commun afin de mieux prévenir la menace terroriste hors période d'état d'urgence, notamment en ce qui concerne la sécurisation des lieux ou des événements.

Suite à l'attentat de Strasbourg du 11 décembre 2018, des mesures immédiates ont été mises en œuvre en concertation avec le Parquet : contrôles des clubs de tir sportif dans le Département, suivi administratif accentué sur la détention d'armes et renforcement du dialogue

avec les maires susceptibles d'être concernés par la prévention de la radicalisation. Enfin, vous le savez puisque l'événement a été médiatisé, nous avons organisé un exercice antiterroriste plus récemment sur GUERET.

En conclusion, je veux vous transmettre un message plein d'optimisme. Je ne crois pas à la fatalité pour ce département. J'en veux pour preuve l'exemple d'autres départements qui ont réussi à inverser des tendances de déprise. Je citerai notamment le département des Alpes-de-Haute-Provence qui, après une période d'exode rurale très marquée dans les années 50 ou 60, avec 90 000 ou 100 000 habitants, a réussi, grâce à une inversion de tendance démographique, à augmenter sa population d'un tiers en 50 ans. Il a attiré de nouvelles populations et diversifié sa production agricole, avec la création de filières à haute valeur ajoutée.

En s'appuyant sur cet exemple, c'est-à-dire sur la valorisation de ses atouts, sans dire que les solutions à trouver sont les mêmes en Creuse que dans les Alpes-de-Haute-Provence, je crois simplement que c'est possible et qu'il n'y a pas de fatalité. La Creuse doit et peut devenir plus attractive. Elle offre un cadre de vie authentique et préservé qui doit être le socle du développement d'un tourisme vert abordable pour le plus grand nombre, comme l'accueil de nouvelles populations jeunes, désireuses de quitter les grandes métropoles pour gagner en qualité de vie. Je salue, en la matière, les différentes initiatives du Conseil départemental, des EPCI et du Comité départemental de Tourisme dont je salue M. le Président.

C'est dans le même esprit que dans le cadre du Plan Particulier, j'ai souhaité que les crédits du FNAP soient réservés à l'une des actions de cette stratégie de « marketing territorial » que vous portez, madame la Présidente, au titre d'une réponse d'un appel à projets « Massif central » ou du moins, pour être plus précise, du Commissariat de massif.

Je crois avoir pris de nombreux exemples concrets tout au long de mon intervention, l'Etat reste et restera présent à vos côtés sur ce territoire. L'activité de ses services traduit au quotidien le rôle essentiel de la puissance publique qui œuvre au plus près du terrain et toujours au service de tous les Creusois et de l'intérêt général.

C'est aussi l'esprit du rapport que je vous ai transmis, pour retracer et illustrer les actions essentielles des services de l'Etat. Je vous en souhaite une bonne lecture, si ce n'est déjà le cas, un contenu qui s'adresse également, à travers vous, à l'ensemble des Creusoises et des Creusois.

Je conclus en vous précisant que je m'attacherai à répondre à vos questions, le cas échéant avec l'aide des chefs de services que je remercie également d'être présents à mes côtés ce matin.

Mme LA PRESIDENTE. – Merci, madame la Préfète, d'avoir été concise, précise, riche en perspectives et, tout particulièrement, de poser un regard extrêmement bienveillant sur le département de la Creuse de façon tout à fait générale et, finalement, sur l'activité du Conseil départemental que j'ai l'honneur de présider.

Mes chers collègues, voici venu le temps d'échanger et de poser les questions que vous souhaitez à Mme la Préfète. Sachez que je n'ai pas connaissance, madame la Préfète, de toutes celles qui vont vous être posées. Je pense que certaines porteront sur les mobilités, avec les divers réseaux, que ce soit les infrastructures routières et ferroviaires ou le numérique, et d'autres sur l'environnement, la ressource en eau ou encore sur le monde agricole. Je crois aussi que la majorité des questions pourra se rassembler dans cette thématique de l'accès aux services dans notre département.

Dans un premier temps, je propose que nous abordions les questions sur les enjeux de la mobilité ou du numérique.

La parole est à Mme FAIVRE.

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique. – Madame la Préfète, ma question concerne la participation de l'Etat au déploiement de la fibre en Creuse dans le cadre du FSN, le Fonds pour la société numérique, et du Plan Particulier pour la Creuse.

Dans le cadre de ce PCC bien connu de M. RAMON, l'Etat a octroyé 10 M€ pour la construction d'environ 15 000 prises FTTH. Je salue cette impulsion de l'Etat qui, en définitive, a amené l'ensemble des décideurs et des financeurs – Région, Département et EPCI – à décider d'installer, non pas 15 000 prises, mais les 50 000 restant à programmer sur notre territoire d'ici à 2024. D'ailleurs, au sein du syndicat mixte DORSAL qui exerce cette compétence pour nous, le marché a été lancé et le plan de financement voté vendredi dernier, lors du conseil syndical.

Sachant que 10 M€ sont octroyés dans le cadre du PPC pour 15 000 prises, nous nous attendons que pour 50 000 prises, les crédits du FSN soient supérieurs. En attendant la réouverture du « guichet FSN », selon le terme consacré, nous avons prévu dans le plan de financement une participation assez prudente de 200 € la prise et donc 7 M€.

Or dans un plan de financement récemment voté, nous avions tablé, je pense raisonnablement, sur 17 M€ de FSN et donc de fonds d'Etat. M. RAMON nous avait évoqué un montant supérieur et la Mission France Très Haut Débit devra nous le confirmer. Toujours est-il que nous avons eu verbalement la bonne surprise d'apprendre que le montant serait finalement de 28 M€, au lieu des 10 M€ attendus initialement et des 17 M€ espérés dans le cadre de ces 50 000 prises.

Bien entendu, c'est un montant que je salue, mais pouvez-vous nous le confirmer, madame la Préfète ? Je vous pose la question car DORSAL va très prochainement procéder au dépôt définitif du dossier FSN mis à jour, qui devrait ensuite être analysé par la Mission France Très Haut Débit, avant son passage devant le Comité France Très haut débit.

Pourriez-vous donc nous confirmer ce montant de 28 M€ de FSN et, éventuellement, obtenir de la Mission France Très Haut Débit un écrit le mentionnant, avant la notification finale ?

Je vous remercie par avance, en saluant une nouvelle fois cette impulsion non négligeable de l'Etat.

Mme DEBATTE, Préfète de la Creuse. – Merci, madame FAIVRE, de votre question !

Je ne peux pas confirmer ce chiffre, mais je vais tout de suite tempérer. Tandis que l'on a souvent l'habitude de dire non, il vaut mieux répondre : « On va voir ce que l'on peut faire » ! J'invite d'ailleurs tous les services de l'Etat, chaque fois qu'une question leur est posée, à répondre en ce sens. Concernant donc votre question, on va voir ce que l'on peut faire et nous rapprocher de la Mission Société numérique. Nous sommes en contact étroit avec le cabinet de Mme Gourault qui suit très attentivement le Plan Particulier pour la Creuse et tel est l'un de ses avantages : nous sommes suivis et accompagnés par le niveau politique national. C'est donc une question que je ne manquerai pas de poser pour être en capacité de vous apporter cette confirmation que vous attendez.

En tout cas, merci pour ce chiffre qui me permet de caler le niveau d'ambition !

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Bonjour, madame la Préfète !

Dans le cadre du PPC, nous avons été plusieurs à lancer un cri d'alarme quant à l'enclavement routier du sud de notre département et à l'état, en particulier, de la RD 941 malgré tous les efforts qui ont pu être faits à une certaine époque et qui continuent de l'être avec l'aménagement du carrefour de La Seiglière.

Ce PPC a fait germer l'idée d'états généraux de la mobilité, en particulier pour parler du désenclavement du sud creusois. Ces états généraux ont été différés pour des raisons, me semble-t-il, d'agenda et de disponibilité de la Région. Avez-vous aujourd'hui, madame la Préfète, une idée de la tenue de ces états généraux et de ce que nous pourrions raisonnablement en attendre ? Le sud creusois a pris toute sa part dans le PPC et le SNU que vous évoquiez est une chance pour FELLETIN et pour ce sud creusois.

D'autres projets existent, mais nous sommes tous d'accord pour dire que tant que ce réseau routier ne sera pas grandement amélioré sur l'axe Limoges – Clermont, en passant par AUBUSSON et BOURGANEUF, il sera très compliqué pour ce secteur d'assurer son développement, même avec l'arrivée du numérique ! La circulation des poids lourds est une réelle difficulté pour ce secteur.

Mme DEBATTE, Préfète de la Creuse. – Je vous confirme que les états généraux se dérouleront le 7 octobre prochain. Cette date a été confirmée avec la présence du Vice-président du Conseil régional M. Lagrave qui, effectivement, n'avait pas pu se rendre disponible au mois

de juin. En réalité, c'était même prématuré pour le Conseil régional. Le fait d'avoir reporté la date en octobre me laisse augurer des possibilités d'échanges plus importants, s'agissant notamment de la position de la Région sur les questions ferroviaires et routières ou, plus généralement, sur les questions de mobilité et d'enclavement de certains des territoires de cette région.

J'attends beaucoup de ces états généraux. Leur organisation même a fait naître des appétits, sachant que d'autres départements de la Région nous voyant bouger bougent également d'ores et déjà de leur côté. Je pense qu'il y a un réel appétit pour organiser un débat autour de ces questions au niveau local.

La question de la RD 941 sera évidemment au cœur de ces états généraux puisque c'est ce sujet qui a fait naître cette proposition. Il ne faut pas minimiser le fait que l'organisation de ces états généraux est un arbitrage que nous avons obtenu de haute lutte auprès du cabinet du Premier ministre. Il n'était donc pas évident au départ de pouvoir obtenir cet engagement de l'Etat.

Voilà ce que je peux dire à ce stade, monsieur le Conseiller départemental.

Mme LA PRESIDENTE. – Monsieur LEGER, je précisais précédemment que dans le cadre de cette nouvelle dotation de soutien à l'investissement des départements, la DSID, nous avons obtenu de la part de Mme la Préfète de Région des fonds sur ce projet. Pour l'instant, certes, seul le carrefour de La Seiglière est concerné, mais le fait d'avoir obtenu des fonds pour ce projet témoigne de l'intérêt de l'Etat à nous accompagner, alors que tel n'était évidemment pas le cas, s'agissant de routes départementales.

Personne ne demande plus la parole sur cette thématique de la mobilité ?...

Je vous propose donc d'aborder la suivante, relative à toutes les questions d'environnement, au sens le plus large possible.

Je sais que M. GAILLARD avait une question sur la ressource en eau. C'est donc bien volontiers que je lui donne la parole.

M. GAILLARD, Vice-président en charge de l'Environnement, de l'Eau, de l'Assainissement et de la Gestion des déchets. – Plus qu'une question, c'est surtout une forte demande, sachant que la situation afférente à l'alimentation en eau potable devient de plus en plus critique et que nous sommes dans un contexte où une partie du département va être placée en alerte renforcée.

Madame la Préfète, vous vous êtes bien emparée de ce sujet préoccupant depuis plusieurs mois, en créant, comme vous l'avez dit vous-même, ce groupe de travail sur l'eau et en portant ainsi ce sujet au premier plan.

Tandis que le Conseil départemental poursuit son étude d'envergure sur le Schéma départemental d'alimentation en eau potable, les résultats de la phase 2, qui portent sur la définition de scénarios et l'identification de priorités d'action, vont être communiqués très prochainement aux unités de gestion.

Pour avoir pris connaissance de quelques éléments, nous allons bien vite mesurer l'ampleur des dégâts et, surtout, l'ampleur des investissements à réaliser.

D'une manière générale, pour revenir à des considérations actuelles, le 1er juillet dernier, le Ministre de la Transition écologique et solidaire a clôturé la deuxième séquence des Assises de l'eau qui était consacrée aux grands cycles de l'eau et un certain nombre de mesures ont fait l'objet d'un arbitrage favorable du Gouvernement.

Ce second volet s'est déroulé entre novembre 2018 et juin 2019, autour de quatre groupes de travail : économiser la ressource en eau, partager la ressource, protéger la ressource et s'appuyer sur des solutions fondées sur la nature.

Sur les très nombreuses contributions apportées, au nombre de plus de 400, une quarantaine d'actions a été retenue par le Gouvernement. J'en cite quelques-unes : la protection des captages d'eau potable, la préservation de la ressource en eau, la restauration écologique des milieux aquatiques, avec l'objectif particulièrement ambitieux de 25 000 kilomètres de cours d'eau restaurés d'ici à 2025, le doublement de la superficie des zones humides, ce qui, là aussi, est une excellente initiative surtout dans les contextes dont nous avons à connaître aujourd'hui, la généralisation des SAGE et l'intégration des enjeux liés à l'eau dans les documents d'urbanisme.

Toutes ces actions me semblent vraiment aller dans le bon sens, mais une question essentielle se pose, celle des financements. Quels moyens seront-ils consacrés à ces mesures ? Le ministre a annoncé une nouvelle redevance fondée sur la consommation d'eau, si bien que les gros consommateurs paieront donc plus, et un renforcement du principe pollueur-payeur, mais en dehors de cette annonce, pas grand-chose ! Aucun engagement n'a été pris envers les agences de l'eau. Il semblerait que le Gouvernement ne semble disposé ni à augmenter les financements alloués à l'eau ni, surtout, à cesser de ponctionner le budget des agences, continuant ainsi de consommer la rupture avec le sacro-saint principe : « l'eau paye l'eau ».

Aussi, madame la Préfète, compte tenu de la situation actuelle et des projections particulièrement alarmantes concernant la ressource en eau dans notre département, comme dans d'autres d'ailleurs, je vous serais particulièrement reconnaissant de faire remonter ces interrogations et ces inquiétudes auprès du Ministre de la Transition écologique et solidaire, ainsi que notre forte demande visant à ce que les moyens dédiés aux politiques de l'eau soient à la hauteur des enjeux. A défaut, il sera difficile d'avancer, alors que la sécurisation de la ressource en eau – je sais que vous l'avez bien compris – est véritablement un enjeu majeur et vital.

Mme DEBATTE, Préfète de la Creuse. – Merci, monsieur GAILLARD ! Bien entendu, vous pouvez compter sur moi pour relayer ces éléments auprès du ministre. Cela me semble vraiment indispensable.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Je fais le lien entre l'urgence climatique et les énergies renouvelables car ces deux sujets font partie, bien entendu, de la même problématique.

Tout d'abord, merci, madame la Préfète, d'être venue ce matin, avec une grande partie de vos services, pérenniser cette tradition à laquelle nous sommes très attachés, alors que la présentation par le représentant de l'Etat du rapport d'activité des services de l'Etat devant notre Assemblée départementale n'est pas une obligation.

Je me demande si le moment n'est pas venu de faire un effort supplémentaire en termes d'assistance technique et de conseil dans le domaine des énergies renouvelables, certes envers les maires mais pas seulement car les privés sont aussi concernés.

Dans votre document, il est fait mention du nombre, par exemple, de parcs éoliens en activité ou disons en fonctionnement dans le Département, lequel reste fixé à trois. Je puis vous assurer que depuis plus de 20 ans, le nombre de projets de parcs éoliens en Creuse a été bien supérieur à trois, avec très souvent des cabinets ou des entreprises privées qui ont disparu, trois, quatre ou cinq ans plus tard.

Pour éviter des désillusions ainsi qu'un certain gaspillage de l'argent public, notamment au titre des études, je me demande s'il ne faut pas faire cet effort supplémentaire de grille d'analyse, d'assistance technique, notamment auprès des communes mais pas simplement.

Par ailleurs, je me permets de parler des services, ce qui m'évitera de reprendre la parole plus tard.

Tout d'abord, vous avez parlé des ZRR. Bien sûr, la Creuse veut rester dans ce dispositif, mais vous avez bien compris que c'est le dispositif lui-même qui est menacé. Pour l'après-2020, une réflexion est en cours au sein du cabinet de Jacqueline Gourault et nous savons très bien que des préconisations de suppression de ce dispositif ZRR ont été émises dans le cadre d'un rapport parlementaire par une mission flash de l'Assemblée nationale.

Dans le cadre de ces échanges et va-et-vient entre les services centraux et déconcentrés de l'Etat, il convient de bien faire remonter l'idée selon laquelle nous sommes très attachés à ce dispositif des ZRR. De même, nous sommes très attachés au règlement des fonds en attente depuis des années et des années, pour certains depuis 2014. Je pense, bien évidemment, aux fonds européens, notamment aux fonds LEADER, avec des porteurs de projets tant privés que publics, projets qui concernent à la fois l'investissement et le fonctionnement. Il conviendrait donc aussi de faire remonter cette urgence.

Une question : pouvez-vous nous faire part de l'évolution des effectifs de la fonction publique d'Etat en Creuse ? Si vous n'êtes pas en mesure de nous répondre aujourd'hui, même approximativement, pourriez-vous nous transmettre des documents écrits sur ce sujet qui constitue quand même un problème ? Pourriez-vous nous donner une estimation, par exemple depuis 2010 pour dépasser largement les alternances politiques ? La Creuse n'a pas échappé à la RGPP. La Creuse n'a pas échappé à la modernisation de l'action publique. La Creuse n'échappe pas aujourd'hui au programme « Action publique 2022 ». Pourriez-vous donc nous donner des indications sur la présence et l'évolution de ces effectifs de la fonction publique ?

Par ailleurs, où en est le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public ?

Enfin, suite aux annonces faites par la Direction générale des Finances publiques, il faudrait tout de même que nous ayons des éléments rassurants assez rapidement. Dans votre présentation, vous avez évoqué, madame la Préfète, les élections municipales. Je prends un exemple très « égoïste », celui de BOURGANEUF. La Trésorerie générale de BOURGANEUF est appelée à disparaître. Quid de ce grand bâtiment, en plein cœur de ville, au pied de la Tour Zizim ? Quel est son avenir ? Que l'on ne vienne pas me dire qu'il est destiné à la future Maison France Service parce que la MSAP située dans la Maison des associations est d'ores et déjà largement suffisante pour remplir cette fonction ! Que va donc devenir ce bâtiment ? Si vous ne voulez pas déclencher une polémique au cours des mois à venir, il va falloir transmettre à tout le monde des éléments rassurants.

Mme LA PRESIDENTE. – Merci, monsieur LOZACH ! Votre longue expérience et vos compétences en tant que Sénateur, Conseiller départemental et ancien Président du Conseil général témoignent de la vision très large qui est la vôtre sur les sujets que vous avez balayés à l'instant.

Je propose à Mme la Préfète de faire suite à votre première question concernant les énergies renouvelables. Nul doute que nombre de questions rebondiront, dans un second temps, sur les autres interrogations que vous venez de soulever. Je préfère que nous procédions ainsi afin d'éviter de nous disperser.

Vous avez la parole, madame la Préfète, sur la question des énergies renouvelables.

Mme DEBATTE, Préfète de la Creuse. – Au sujet des énergies renouvelables, comme je le disais dans ma présentation du rapport d'activité de l'Etat, il nous faut, bien entendu, au niveau départemental, comme vous le souligniez, monsieur le sénateur, accompagner les maires dans les projets et leur donner une vision ou une visibilité un peu plus globale, notamment par rapport aux différentes contraintes que j'ai pu citer dans mon avant-propos.

Notre ambition est donc de mettre en place, au niveau des services de l'Etat et des services du Département, avec également les maires concernés, un pôle EnR. Peut-être que le terme de « pôle » est mal choisi, mais dénommons-le ainsi pour l'instant. C'est également une volonté de la Préfète de Région traduite à chaque Préfet de Département, chacun pour ce qui le

concerne, et ce dans le cadre des réflexions du SRADDET et du schéma dit S3REnR. Il s'agit de bien veiller en effet à accompagner tous les projets susceptibles de voir le jour et d'accompagner les maires à ce titre, mais aussi de veiller à ce que la possibilité d'être raccordé ait bien été prise en compte dès le début.

Je crois que la mise en place de ce pôle ou de ce guichet unique, en tout cas pour accompagner au mieux les maires, permettra de répondre à votre question.

De manière plus large, les EnR constituent une véritable opportunité pour la Creuse, sujet d'ailleurs évoqué dans le cadre du Plan Particulier pour le Creuse, avec ce travail visant à élaborer une sorte de schéma départemental des EnR. Même si ce schéma n'est pas réglementaire, il s'agirait au moins d'avoir ainsi une connaissance prospective de l'équipement de ce département en énergies renouvelables.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous avions surtout l'idée, sachant qu'à force d'élaborer des schémas dans tous les sens, plus personne ne s'en préoccupe ou ne s'y intéresse, de travailler dans le cadre d'un contrat de transition écologique à l'échelle départementale sur ce volet des énergies renouvelables, mais aussi de la ressource en eau et d'autres thématiques sur lesquelles nous réfléchissons.

D'autres questions sur ce sujet des énergies renouvelables ou celui de la ressource en eau et, plus largement, sur l'environnement ?...

Puisque tel n'est pas le cas, je vous propose d'en venir à la thématique du développement agricole, de l'agriculture dans le Département.

La parole est à M. SIMONNET.

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme. – Madame la Préfète, je souhaite ce matin vous interpeller sur l'accord de libéralisation commerciale entre l'Union européenne – les mots « libéralisation commerciale » sont importants – et les quatre pays du Mercosur.

Cet accord, validé vendredi dernier, a été jugé inacceptable par la profession agricole et y compris par un certain nombre, voire un nombre certain de députés de la majorité présidentielle, notamment le député de la Creuse. Cet accord intervient quelques semaines après les élections européennes, avec les résultats dont nous avons eu à connaître et qui nous ont tous interpellés, notamment au sein de cette Assemblée départementale. Nous voyons les dirigeants de l'Union, sans même tenir compte de ces résultats, donner leur accord sur un traité de libre-échange, exposant ainsi les agriculteurs européens à une concurrence déloyale et les consommateurs à une tromperie totale.

Nos dirigeants européens viennent de sacrifier – le mot est fort mais il est juste – l'agriculture. Davantage encore, ils signent la destruction de tout un modèle de l'agriculture durable, tandis que la France a été reconnue comme modèle le plus durable du monde.

Les 100 000 tonnes de viande bovine que les quatre pays latino-américains vont pouvoir exporter vers l'Union européenne sans droits de douane vont anéantir les 85 000 éleveurs français. Le Président de la Fédération nationale bovine parle, lui, de 33 000 éleveurs appelés à disparaître très rapidement. Vous le savez, ceux-ci sont déjà très touchés par la guerre des prix dans la distribution en France et sous le feu des critiques de mouvements végans radicaux, sans parler des sécheresses à répétition.

Dans le cadre de la loi sur l'alimentation, dont les bienfaits se font attendre désespérément, madame la Préfète, le Commissaire européen à l'agriculture Phil Hogan a promis, vendredi soir, une aide financière jusqu'à 1 Md€ en cas de perturbations du marché. Je pose la question : qui va payer ? Au détriment de quel autre chantier européen ? Pardonnez-moi cette familiarité, mais on marche sur la tête !

Nos agriculteurs sont déjà lourdement dépendants des subventions européennes, organisés en exploitation familiale extensive, aux revenus très bas, soit 10 000 € à 12 000 € de revenus par an. Imaginez-vous ! Vous les connaissez, madame la Préfète, pour rencontrer régulièrement les exploitants agricoles.

Comment voulez-vous que les éleveurs français parviennent à concurrencer les usines à viande latino-américaines ? Nous le savons, les pratiques illustrent un double standard de production entre les deux continents : d'un côté, des antibiotiques utilisés comme hormones de croissance et la déforestation ; de l'autre, en l'occurrence sur le plan européen, toujours plus de normes environnementales et d'exigences sanitaires. A quoi bon demander aux agriculteurs français une montée en gamme en termes de qualité sanitaire et de respect de l'environnement si c'est pour importer des produits contraires à cet effort ?

Madame la Préfète, comment l'Etat français justifie-t-il le fait de sacrifier un secteur économique tel que son agriculture et, indirectement, l'aménagement et le développement des territoires ruraux ? Merci de votre réponse !

Mme LA PRESIDENTE. – Vous imaginez combien sont nombreux autour de cette table et, plus largement, dans le Département ceux qui souscrivent totalement aux propos qui rassemblent la parole des agriculteurs en Creuse.

Mme DEBATTE, Préfète de la Creuse. – Merci, monsieur SIMONNET, pour votre question !

Nous sommes tous effectivement mobilisés sur ce sujet. A 14 heures, je reçois les représentants des professions agricoles avec M. le député et nous pourrons donc concrètement en parler.

Sur ce point, je souhaite apporter quelques précisions par rapport à votre propos.

Vous parlez d'une décision de dirigeants européens. A ma connaissance, pour l'instant, c'est un accord avec la Commission européenne, qu'il reste donc à ratifier par le Parlement.

Nous parlons donc bien de la Commission européenne qui, sans travailler dans le domaine de la concurrence, a une compétence propre sur le règlement d'accords. Voilà une vingtaine d'années que cet accord était recherché. C'est donc une proposition qui est sur la table. Certes, elle est effrayante pour notre agriculture, mais elle n'est pas encore validée, si je puis dire, par les dirigeants. Elle fait l'objet d'un résultat de projet d'accord commercial.

Vous dites que les exportations de ces pays latino-américains vers l'Union européenne seront « sans droits de douane ». En fait, ces droits de douane seront atténués – je sais que c'est une question peut-être de rhétorique – mais il y aura quand même des droits de douane.

Il faut rappeler aussi que dans cet accord, une certaine partie de l'agriculture, qui n'est pas notre agriculture creusoise, pourrait bénéficier de cet accord, notamment dans le domaine des vins dont notre région est aussi productrice et exportatrice.

Vous parlez également « d'usines à viande ». D'après ce que nous pouvons lire dans la presse, l'importation en Europe de viande d'Amérique du Sud représente déjà 200 000 tonnes par an. L'accord est plafonné à 90 000 tonnes supplémentaires. Ces précisions sont à remettre en perspective, mais par tout ce que je dis, je n'atténue pas la gravité du sujet. J'apporte simplement quelques précisions par rapport à votre alerte.

Quant aux effets de la loi sur l'alimentation qui se font toujours attendre, c'est également ce que nous font remonter les représentants de la profession agricole. Il faut que le travail continue avec eux et avec les fédérations, notamment au niveau national, pour rappeler chacun à ses responsabilités. Cette loi était initialement fondée sur l'idée selon laquelle nous pouvions parvenir à un contrat de confiance sur le juste prix pour permettre aux agriculteurs de vivre dignement de leur travail.

Voilà ce que je peux vous dire à ce stade, monsieur SIMONNET ! Vous pouvez croire en notre mobilisation totale en faveur de l'agriculture. Ce n'est pas seulement le fait que la Creuse compte un député de la majorité, qui plus est spécialiste de ces questions. Pour un représentant de l'Etat dans ce département, c'est un sujet fondamental. Je l'ai dit dans mon avant-propos, l'agriculture représente plus de 10 % du chiffre d'affaires total de l'économie creusoise. Ce sujet ne peut donc décemment pas être traité à la légère.

Un sujet que vous n'avez pas évoqué me préoccupe aussi vivement : l'accompagnement de la transition de cette filière agricole. Dans le cadre du Plan Particulier pour la Creuse et sous le pilotage de la Chambre d'agriculture, un vrai travail est engagé sur le thème : « Comment diversifier et comment apporter de la valeur ajoutée ? »

Soyez-en assuré, sur l'ensemble de ces points, nous sommes totalement mobilisés.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande plus la parole sur ce domaine de l'agriculture ?...

Je vous propose donc d'aborder le volet, peut-être bien plus complexe, afférent aux services, en général.

Je sais que des questions concernent la santé. Peut-être pourrions-nous commencer par cette thématique…

La parole est à Mme BUNLON.

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge des Personnes âgées. – Madame la Préfète, vous connaissez, comme chacun ici, la colère généralisée qui s'exprime dans les services hospitaliers du territoire.

Ici, en Creuse, nous ne sommes pas épargnés. Plusieurs situations interrogent. En effet, nous avons pu apprendre que des lits avaient été fermés en plein épisode de canicule sur l'hôpital de GUERET, avant de faire marche arrière face à l'afflux de patients. Concernant le centre hospitalier d'AUBUSSON et un certain nombre d'EHPAD, le quota de patients et/ou résidents par soignant atteint des niveaux des plus alarmants. Qu'en sera-t-il à l'avenir ?

Alors que vous trouvez ici une oreille attentive lorsqu'il s'agit de contrôler la dépense publique, en appliquant une gestion intelligente de celle-ci, vous ne trouverez personne pour justifier le fait que le facteur humain se trouve à ce point relégué au second plan. Les patients comme les soignants semblent aujourd'hui bien loin du centre des préoccupations de l'Agence régionale de Santé. Il est urgent de remettre des moyens face à la demande en soins.

Aujourd'hui, les Creusois souhaitent bénéficier d'un service de santé compétent sur notre territoire et non faire face à des fermetures de lits liées aux problèmes économiques de la tarification à l'activité.

Les efforts et réflexions menés dans le domaine de la santé ne doivent pas servir de prétexte à la disparition de la prise en charge finale en Creuse. Cette prise en charge ne peut plus souffrir d'une baisse de moyens, au risque d'en arriver à des situations dramatiques, comme la France en connaît déjà dans la plupart de ses centres hospitaliers.

L'Etat s'engagera-t-il à maintenir en Creuse des centres hospitaliers autonomes ou bien sommes-nous voués à devenir des pôles de transition avant d'être hospitalisés vers le CHU ?

A ce même titre, vous le savez peut-être, j'ai déposé par deux fois des vœu et motion, dénonçant l'injustice faite au territoire d'être rattaché à un GHT d'ampleur régionale, ex-Limousin, contre toutes les recommandations faites par les comités d'évaluation des GHT de ne pas regrouper un trop grand nombre d'établissements, surtout des établissements situés à plus d'une heure de trajet et de taille très modeste. Alors, pouvez-vous nous dire aujourd'hui si la création d'un GHT creusois qui mettrait fin à de nombreuses aberrations économiques et écologiques a pu être évaluée ? Merci, madame la Préfète !

Mme LA PRESIDENTE. – D'autres questions concernent-elles le domaine de la santé ?

La parole est à Mme MARTIN.

Mme MARTIN. – Bonjour, madame la Préfète !

Je souhaite simplement apporter un complément, sachant que vous avez évoqué dans votre présentation le premier enjeu du Département : la démographie et donc l'accueil de nouvelles populations. Dans un territoire soumis à une désertification médicale et à des dysfonctionnements de ses hôpitaux, je me pose précisément la question de savoir comment attirer de nouvelles populations puisque l'une des premières préoccupations des Français est, bien sûr, la santé. Cela rejoint donc le premier enjeu dont vous avez fait part dans votre présentation.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. DUMONTANT.

M. DUMONTANT. – Tout d'abord, je tiens, à mon tour, à vous remercier, madame la Préfète, de votre présence. Je suis également attaché à ce type d'échanges avec les services de l'Etat. Je salue aussi M. le Sous-préfet de l'arrondissement d'AUBUSSON, ici présent, M. RAMON, et l'ensemble de vos services.

Je souhaite vous interroger de nouveau – ou plutôt l'ARS Nouvelle-Aquitaine – au sujet du centre hospitalier d'AUBUSSON et de son devenir. Je dis « de nouveau » parce que depuis que je suis membre de cette Assemblée départementale, le sujet est revenu à maintes reprises, ce que je ne peux que regretter, bien sûr.

En effet, depuis 2015, ce sont des rencontres à Bordeaux, à Paris, à AUBUSSON avec M. le Directeur général de l'Agence régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine et les services du Ministère de la Santé. Nous avons aussi assisté à diverses manifestations, avec des mouvements du personnel. Une grande manifestation a rassemblé ici bon nombre d'élus autour de la table - je les en remercie encore -, le personnel et, plus largement, les citoyens d'AUBUSSON. Bref, ce dossier n'a pas manqué d'alimenter les débats et rejoint ce qui a été évoqué à l'instant par ma collègue Marie-Christine BUNLON.

Aujourd'hui, à AUBUSSON, le constat est inquiétant. Bien entendu, je n'entrerai pas dans le détail par respect du temps de parole de chacun.

En termes d'investissement, un projet de restructuration des EHPAD était bien lancé. Ce projet s'élevait à environ 17 M€, avec différentes phases qui avaient été accomplies. Ce projet semble ne plus tenir l'accord, si je puis dire, et il est question maintenant d'un autre projet sur un autre site de l'ordre de 26 M€, voire 27 M€ !

Pour le reste, s'est tenu cette semaine un conseil de surveillance, avec un déficit annoncé – tenez-vous bien ! – de 1,4 M€, un chiffre extrêmement significatif vu la taille de notre centre hospitalier. C'est aussi et surtout un personnel en souffrance. J'en veux pour preuve le nombre de jours d'arrêt maladie qui ne cesse de croître, voire d'exploser.

Dans le cadre du Plan Particulier pour la Creuse, que vous avez largement évoqué dans votre présentation, s'est exprimée la volonté d'attirer de nouvelles populations en Creuse, sujet rappelé à juste titre par Armelle MARTIN. Il est évident que la santé est l'un des critères fondamentaux pour l'arrivée de nouvelles populations et ne serait-ce que pour le maintien de nos habitants. Nous recevons tous, outre de jeunes parents, de jeunes retraités qui nous disent envisager de partir pour se rapprocher des grandes métropoles.

Vous comprenez donc mon inquiétude, madame la Préfète, et plus largement celle de la population. J'attends donc des explications claires et simples : d'une part, où en est le projet d'investissement que j'évoquais à l'instant ? D'autre part, quid de ce déficit exorbitant, du jamais vu, semble-t-il, dans l'histoire du centre hospitalier d'AUBUSSON ?

Je conclus sur ces quelques mots : les paroles et l'esprit sont une chose ; aujourd'hui, les Creusois – et c'est mon cas – veulent des actes.

Je vous remercie de votre écoute, madame la Préfète.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à Mme PENICAUD.

Mme PENICAUD. – Tout d'abord, merci, madame la Préfète, de répondre à nos questions !

La mienne est extrêmement brève : de façon plus générale, pouvez-vous faire le point sur le service public hospitalier en Creuse et son avenir ?

Mme DEBATTE, Préfète de la Creuse. – Merci pour votre question, d'autant que c'est ainsi que j'envisageais d'y répondre ! En revanche, peut-être que mes réponses ne seront pas totalement et suffisamment précises pour ceux qui m'ont interrogée, mais au-delà de la situation individuelle, et je remercie M. DUMONTANT et Mme MARTIN d'avoir évoqué le sujet, ces établissements relèvent d'abord, et vous le savez bien, de la tutelle du Directeur général de l'ARS. Ce sujet renvoie également à la motion relative à la création d'un groupement hospitalier de territoire départemental, que vous avez adoptée le 24 mai dernier.

Sur le sujet, je suis désolée, madame BUNLON, mais je n'ai pas la réponse à votre question visant à savoir si la création d'un GHT creusois a été étudiée ou pas. Néanmoins, je m'engage à voir ce qu'il en est et à vous répondre.

En revanche, la création du GHT du Limousin, sujet qui me permet de répondre sur l'offre hospitalière ou sanitaire du Département, s'est inscrite dans l'évolution naturelle de la communauté hospitalière territoriale qui regroupe 18 établissements sanitaires dans le Limousin, dont 6 dans la Creuse.

La prise en charge sanitaire réalisée dans la Creuse compte 10 établissements, 6 publics et 4 privés. Il s'agit donc des 6 dont je parlais à l'instant, auxquels il faut en ajouter 4.

Le centre hospitalier de GUERET est évidemment l'établissement de référence avec ses activités de médecine, de chirurgie et d'obstétrique, ainsi que, vous le savez, un service d'urgence et un seul SMUR pour la Creuse.

Nous avons également le centre hospitalier d'AUBUSSON, dont l'activité de chirurgie représentée par le seul volet ambulatoire cessera en 2023. Telle est la date de fin des travaux de restructuration de l'hôpital qui ne prévoit pas la reconstruction d'un bloc opératoire au regard de la faible activité réalisée. Ce sont donc des activités d'opérations de la cataracte, qui, en réalité, représentent une journée tous les quinze jours.

Cet établissement d'AUBUSSON possède le second service d'urgence du Département. Il assure majoritairement la prise en charge de ce que l'on appelle vulgairement – pardon du terme – la « bobologie », les réelles urgences étant préférentiellement orientées sur GUERET.

Trois centres hospitaliers, BOURGANEUF, LA SOUTERRAINE et EVAUX-LES-BAINS complètent aussi ce maillage territorial, avec pour seules activités présentes dans ces établissements des soins de suite et de réadaptation dits SSR, hormis à BOURGANEUF dont le centre hospitalier a aussi une activité de médecine.

Le secteur médico-social qui est adossé à ces établissements, s'agissant notamment des EHPAD - je pense, en particulier, à celui de BENEVENT -, représente, en réalité, la majeure partie de leur activité.

La psychiatrie publique, qui repose sur l'établissement de SAINT-VAURY, assure un maillage territorial cohérent à travers ces CMP.

La clinique privée de VIERSAT est le deuxième établissement psychiatrique du Département qui, frontalier de l'Allier, est orienté, lui, vers les questions d'addictologie.

Nous avons également le centre médical de SAINTE-FEYRE qui possède une offre de soins de suite et de réadaptation pour les affections respiratoires et cardiaques, et un magnifique centre de rééducation et de réadaptation fonctionnelle à NOTH qui assure, quant à lui, la prise en charge des affections neurologiques, orthopédiques, traumatologiques et rhumatologiques. Ce centre porte, en réalité, l'unique mais très précieux service d'hospitalisation à domicile du Département.

Enfin, la clinique privée de GUERET est le second établissement creusois à avoir une offre de chirurgie avec le CH de GUERET.

Vous l'avez souligné, les points de vigilance concernent essentiellement le centre hospitalier de GUERET, avec un déficit de 6 M€ lié essentiellement à la carence médicale qui entraîne, en fait, un recours massif à l'intérim et une baisse de l'activité. En fait, c'est ce qui explique très fortement la baisse d'activité, avec un taux de fuite de 60 % – excusez-moi encore du terme, mais c'est bien ainsi qu'il faut l'appeler – et pas uniquement vers le CHU de Limoges. Pour l'avoir vérifié, le taux de fuite du CHU de Limoges n'est peut-être pas de 60 %, mais il est également important. Ce ne sont pas des patients qui partent sur Limoges, mais des patients qui se font hospitaliser dans le privé ou ailleurs.

Le centre hospitalier psychiatrique de SAINT-VAURY est également confronté à une carence en psychiatres et a recours à l'intérim mais sans impact significatif sur l'activité à ce jour.

Vous l'avez dit, monsieur DUMONTANT, le centre hospitalier d'AUBUSSON connaît, lui aussi, un déficit chronique. Les pistes d'amélioration que nous avons engagées ne répondront certainement pas, je m'en excuse, à toutes vos questions ou à toutes vos inquiétudes, mais je me dois déjà de les citer.

L'établissement support du GHT, le CHU de Limoges, contribue à pallier la carence médicale du CH de GUERET, en mettant en place des consultations avancées de spécialistes et des postes d'assistants partagés entre les deux établissements. En fait, grâce à ce GHT, des médecins du CHU viennent faire de la consultation sur GUERET.

Nous avons également développé la télémédecine et la téléconsultation. Je ne veux pas leur faire de la publicité, mais dans le journal *La Montagne* de ce jour, vous pouvez lire un excellent article de deux pages sur le sujet. C'est l'expertise qui est en cours de formalisation.

Nous avons aussi mobilisé le centre hospitalier psychiatrique de Limoges qui devrait mettre en place des pôles médicaux interétablissements destinés à renforcer les effectifs à SAINT-VAURY.

Enfin, concernant les CH de GUERET et d'AUBUSSON, un contrat de retour à l'équilibre financier est en cours. Il a été procédé à un audit par l'ARS sur le centre hospitalier de GUERET, qui est en cours de discussion. Dès lors qu'il s'agit du fonctionnement d'un hôpital, il faut que tout le monde se parle et, croyez-moi, c'est compliqué. Pour ce qui est du CH d'AUBUSSON, une demande a été faite afin que la structure bénéficie également de ce type d'audit auquel il sera procédé pour objectiver la situation.

Enfin, les centres de BOURGANEUF, SAINTE-FEYRE et AUBUSSON sont candidats au label « hôpital de proximité ».

Sur l'ensemble de ces sujets, la situation peut paraître catastrophique mais, en réalité, elle n'est pas désespérée puisque tout le monde travaille intelligemment pour trouver des solutions permettant aux Creusois de bénéficier de l'offre de soins dont ils ont besoin sur leur territoire. Toutes ces démarches sont en cours et se mettent en place ardemment. Ce n'est pas à moi de me substituer aux différentes forces en présence, lesquelles doivent discuter entre elles. C'est en cours, en tout cas c'est ce que je comprends en lisant la presse, ce que j'entends dans les échanges ou ce que je peux également savoir par les représentations syndicales.

Voilà ce que je peux dire de manière générale sur la question hospitalière et l'offre de soins.

J'en viens, madame MARTIN, à votre question concernant les médecins. Comment procéder pour améliorer l'attractivité des médecins ? Là, je crois que le Conseil départemental est pleinement mobilisé et je laisserai Mme la Présidente en parler, si elle veut évoquer le sujet.

Du côté de l'Etat, l'ARS a lancé un appel à projets dont j'ai pris connaissance ce matin pour installer 40 médecins dans la région, en particulier dans les zones déficitaires, et la Creuse est totalement couverte par ce dispositif. C'est vous dire combien nous sommes vraiment « à fond » sur ces sujets.

Dans le cadre du règlement DETR, nous soutenons les projets de maisons de santé pluridisciplinaires. Un projet de loi porté par Agnès Buzyn vise également, sur les sujets de santé, à offrir de nouvelles possibilités de coordination, notamment entre public/privé. Là aussi, nous pouvons en attendre une dynamique favorable pour notre département. Certes, c'est un sujet qui ne saurait être résolu en un claquement de doigt, mais le fait que tout le monde avance sur le dossier est rassurant.

Madame la Présidente, peut-être voulez-vous dire un mot concernant les médecins.

Mme LA PRESIDENTE. – Vous le savez, maints champs sont, en effet, explorés par toutes les collectivités, y compris les petites communes quand elles perdent « leur » médecin. Le sujet est partout pour trouver des solutions idoines, lesquelles sont probablement plurielles. En tout cas, n'oublions pas la cause de cette situation : l'insuffisance en France de médecins formés, en particulier de médecins généralistes.

Ce constat affecte donc *de facto* les habitants de nos territoires et, surtout, s'impose aux élus qui ce cessent de « ramer », si je puis dire, pour essayer de trouver des solutions, mais nous n'avons pas toutes les clés.

Je veux quand même saluer les efforts réalisés par l'Etat, l'ARS, etc. Nombreuses sont les mesures incitatives, dont le Département peut bénéficier. Malgré tout, vous avez beau proposer des exonérations d'impôts pendant cinq ans et un taux plancher des cotisations URSSAF, ce n'est pas encore suffisant. Ce sont aussi des projets de maisons de santé qui représentent des investissements lourds pour les collectivités, en particulier pour les EPCI qui ne roulent pas non plus sur l'or. Or si ces maisons de santé n'attirent pas de médecins, se posera demain la question de locaux vacants et donc du coût du modèle économique autour des prêts contractés par ces collectivités. Bref, ce sujet est extrêmement préoccupant.

Je sais que, en particulier, la communauté de communes Creuse Confluence, l'agglomération du Grand-Guéret et le Conseil départemental avec la Mutualité Française travaillent sur le sujet. Il ne s'agit pas non plus de casser ce qui fonctionne bien et je suis très en alerte sur toutes ces questions.

Nous ne l'avons pas encore annoncé et les invitations ne sont pas encore lancées, mais sachez que seront organisées deux soirées, l'une dans le sud du Département, à AUBUSSON, et l'autre ici même à GUERET, les 24 et 25 juillet prochains, à 20 heures. Y seront conviés les élus locaux, les présidents d'intercommunalité et les maires de communes concernées qui, en particulier, portent des cabinets médicaux, ainsi que des professionnels de santé, bien entendu. Aux côtés de la Mutualité Française, l'idée est d'organiser des séances d'échange afin qu'il en ressorte des éléments importants qui nous permettront de prendre des décisions concernant la

perspective d'un ou deux centres de santé à l'échelle départementale – je n'en sais rien encore aujourd'hui – et la question du salariat des médecins.

Ces soirées sont organisées pour nous permettre, à nous les élus, de nous engager dans les décisions pertinentes que nous devons prendre et ce que nous pouvons envisager, mais cette démarche répond aussi tout simplement à la demande de l'ARS. Il est lancé un appel à projets dans le cadre duquel les candidatures doivent être déposées avant le 30 septembre prochain. Si les territoires y sont favorables, le Conseil départemental pourra, avec la Mutualité Française, répondre à cet appel à projets.

Par ailleurs, j'ai rencontré d'autres professionnels de santé, notamment des paramédicaux, sur la question de la téléconsultation. Au regard de ce qui se pratique dans les EHPAD, la même démarche pourrait demain se mettre en place dans les maisons de santé pluridisciplinaires, par exemple. Je crois savoir que des infirmières libérales sont en train de se former justement à ces pratiques, un nouvel axe ayant été intégré dans un avenant à la convention nationale des infirmières libérales et dans la nomenclature de la CPAM. C'est la preuve que les choses bougent progressivement, mais je ne pense pas qu'il existe « une » solution idoine et que ce soit en la posant sur la table que nous parviendrons à nos fins.

La thématique suivante à laquelle je vous propose de passer est celle de l'éducation.

Je crois savoir que Laurent DAULNY a une question au sujet de la carte scolaire.

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture. – Madame la Présidente, il s'agit plutôt d'une remarque, voire d'une inquiétude.

D'abord, madame la Préfète, merci de votre présence ! J'ai apprécié tout à l'heure la conclusion de votre présentation, transmettant un message optimiste et disant qu'il n'y avait pas de fatalité. Ô combien avez-vous raison et j'en suis aujourd'hui convaincu ! *(Sourires.)*

L'Etat a annoncé qu'aucune fermeture d'écoles n'interviendrait et donc le maintien de celles-ci sur avis des maires des communes concernées. Je salue cette démarche, mais malgré tout, les fermetures de classes et fusions ne me semblent pas entrer dans le calcul de ces fermetures. Comment donc s'assurer que ne seront pas créés des regroupements, avec une classe par commune sur des territoires parfois très élargis et souvent fragilisés ?

L'autre problématique est celle des fratries. Nous nous en rendons compte, nous, sur le secteur de DUN-LE-PALESTEL, trois communes – VILLARD, MAISON-FEYNE et FRESSELINES – n'ayant plus qu'une classe. C'est donc une difficulté pour les parents, bien sûr, et je me pose la question de savoir si l'Education nationale pourra vraiment continuer à laisser les classes ouvertes dans les communes assez isolées les unes des autres. En fait, il s'agit plus d'une remarque que d'une question.

Mme LA PRESIDENTE. – D'autres questions sur l'éducation ou l'accès à l'éducation dans le Département ?

La parole est à Mme PENICAUD.

Mme PENICAUD. – Ma question est double et concerne l'éducation en post-bac.

D'une part, dans le cadre du Plan Particulier pour la Creuse, nous avions évoqué et évoquons encore assez régulièrement les filières post-bac, type licences pro. Suite à la création de l'IUT « Carrières sociales », une licence pro Carrières sociales a été évoquée, mais également dans les métiers du sport et du sport de pleine nature.

Qu'en est-il de ces deux filières ? Je sais que par rapport à l'université, la décentralisation de différentes formations, notamment sur le site de GUERET, pose des difficultés, mais comme ce fut déjà le cas sur Brive également.

D'autre part, concernant le sport, un BTS « Sport » n'est pas encore sorti des cartons, mais la formation est prête. Est-il possible d'envisager un positionnement sur ce BTS « Sport » ? Je pose la question car il a été question au collège Marouzeau d'un label spécial « Collège Jeux olympiques », bien que ce ne sera pas exactement cette dénomination, et il est également question que le lycée Pierre Bourdan se positionne sur ce label. D'ailleurs, le personnel de ce dernier est prêt à accueillir ce BTS « Sport ». Si c'est l'université qui fait barrière à des licences pro, peut-être pourrions-nous nous positionner sur un BTS « Sport nature » qui correspond bien à notre territoire. Ce serait complémentaire à ce qui est déjà existant sur les établissements dans le Département et répondrait à cet enjeu de la démographie et de la venue de nouveaux habitants, de jeunes habitants qui pourraient ainsi être formés, trouver un emploi et rester sur notre territoire.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande plus la parole sur cette thématique de l'éducation ?...

Je vous en prie, madame la Préfète.

Mme DEBATTE, Préfète de la Creuse. – Merci beaucoup, monsieur DAULNY, pour cette question qui n'en était pas une *(sourires)* et merci pour votre optimisme que je partage !

Sur la question importante de l'enseignement supérieur, je vous répondrai très précisément en disant que les choses sont complexes et que tout ne dépend pas, là non plus, de l'Etat ou des collectivités locales, compte tenu de l'entrée dans le « jeu », même si ce n'est pas un jeu, des présidents d'université ! C'est donc une forme de sport à trois bandes qu'il faut mener depuis le début. Le Plan Particulier pour la Creuse, je peux l'affirmer, a vraiment été pour nous une façon de mettre une pression supplémentaire sur le système, pour ouvrir des idées – et il y en a eu – et des arbitrages.

Sans vous asséner la totalité des arbitrages parce que tel n'est pas le sujet de votre question, je tiens juste à vous en faire part d'un émanant du groupe de travail « Maçons de la

Creuse », et qui concerne la création d'une formation spécialisée de géo-concepteur sur le campus de FELLETIN. Pour l'instant, nous avons un accord de tous les acteurs, y compris de la Région, mais sans encore connaissance des échéances. C'est donc un sujet sur lequel nous travaillons.

Pour parler plus précisément des projets liés à l'enseignement supérieur, plusieurs groupes de travail dans le cadre du PPC ont proposé la création de formations supérieures. Je dois dire que, au départ, toutes les propositions, sans exception, avaient été refusées par le Président d'université. C'est grâce à la Rectrice, Mme GAVINI-CHEVET, puis la nouvelle Rectrice, Mme LAUDE, que nous avons finalement engagé un dialogue et noué un partenariat intelligent avec le Président d'université. Mais il faut savoir qu'au départ, quand nous avons présenté les choses, c'était « *no way* », pour parler français !

Le PPC nous a permis d'engager le tour de table et la discussion. Maintenant, avec M. RAMON et M. l'Inspecteur d'Académie, nous rencontrons régulièrement la Rectrice et le Président d'université pour faire le point sur ces projets.

Le Premier ministre en a validé plusieurs concernant les engagements de l'Etat, notamment celui visant à faciliter l'accès à un Master 2 d'infirmier en pratique avancée. C'est en lien avec ce que nous évoquions précédemment, s'agissant notamment de permettre aux infirmiers de se prêter à de la télémédecine. L'idée est de permettre à ceux qui le souhaitent de suivre ou d'accéder à ce Master 2 à l'IFSI de GUERET. Pour l'instant, nous n'avons pas d'informations confirmées, mais il nous semble que ce Master 2 soit bien mis en place à l'IFSI. Je me le ferai confirmer lundi puisque je rencontre le Président d'université et la Rectrice. Peut-être avez-vous eu, vous-mêmes, des échos à ce sujet…

Mme LA PRESIDENTE. – Quelques-uns, plutôt positifs !

Mme DEBATTE, Préfète de la Creuse. – D'accord !

Par ailleurs, il est prévu l'accompagnement d'ici à 2020, avec des équipements, de l'enseignement sur GUERET d'une partie des modules médicaux qui, disons en guise de raccourci, constituent la première année de médecine. Dans le jargon, il s'agit du sujet, constituant la licence, de l'intégralité du premier cycle de formation aux professions médicales qui sera institué en lieu et place du PACES, lequel est revu. Là aussi, le cursus est désormais mieux défini. Nous attendons que le Président d'université et la Rectrice nous confirment les modalités de mise en place.

Il est également envisagé la création d'un DEUST Activités physiques et sportives et d'une licence pro Animation, Gestion et Organisation des activités sportives. Ce n'est pas le BTS Sport dont vous parliez à l'instant. Il s'agit là de former une vingtaine de candidats à l'animation, la gestion et l'organisation d'activités physiques. Ce dossier a avancé avec la communauté d'agglomération du Grand-Guéret et l'université de Limoges, s'agissant d'une formation dont les aspects théoriques pourraient être dispensés à Pierre Bourdan à GUERET pour douze à quinze étudiants par an. En revanche, nous avons besoin de l'accord de

l'université parce qu'il est conditionné à la création et au financement de postes d'enseignant et d'un demi-ETP pour l'administration. Nous devrions, là aussi, avoir normalement lundi prochain un retour sur ces sujets.

Enfin, le dernier engagement de l'Etat concerne l'accompagnement d'une licence pro « Sciences sociales et Domotique », proposée en compensation de la fermeture du Master 2 « Autonomie » de GUERET. Ce projet a fait l'objet d'un engagement de l'Etat, donc d'un arbitrage de Matignon, et d'un accord du Président de l'université dont j'attends également la confirmation.

Je n'ai pas épuisé l'ensemble des projets puisque certains sont également portés par le Conseil régional. Par égard pour lui, je ne vais peut-être pas m'exprimer à sa place, mais ces projets existent et je vous les liste : la mise en place d'une formation de responsable de secteur, service d'aide à domicile sur AHUN ; la mise en place de formations niveau 4 et 5 en maintenance industrielle à SAINT-VAURY ; la mise en place d'une formation de monteur installateur d'entrepôts frigorifiques et salles blanches à GUERET pour la partie théorique et chez Dagard pour la partie pratique, et ce en lien avec l'AFPA ; la mise en place d'une formation de télépilotage au LMB de FELLETIN, avec un référentiel de formation défini en lien avec la profession, qui devrait être mis en œuvre dès 2019. Enfin, nous avions aussi en projet ou comme idée la création d'une école privée de cuisine. A cet égard, se poursuit pour l'instant le travail de *lobbying* et d'influence.

Tels sont, ainsi décrits, tous les projets.

Vous m'avez parlé du BTS « Sport ». Je souhaiterais pouvoir en parler au Président de l'université. Si vous pouvez me transmettre ou transmettre à M. RAMON une fiche pré-détaillée pour que je puisse évoquer le sujet avec lui lundi, je peux aussi vous accompagner sur ce projet.

Voilà ce que je peux dire, à ce stade, sur l'enseignement supérieur dans la Creuse. Comme vous m'avez entendu le dire aussi dans mon avant-propos au sujet de la jeunesse, je souhaite vraiment que nous puissions réfléchir et avancer sur cette question d'une école de la deuxième chance. Le SNU a montré que nous étions capables d'agir en faveur de la jeunesse, y compris pour des jeunes venus d'autres départements. Je pense que le *proof of concept* est maintenant fait. Donc, il suffirait de… Mais je ne suis pas dans le « y a qu'à », « faut qu'on ». Je continue de pousser le dossier, peut-être avec l'aide de Gabriel Attal et avec celle de M. le Député.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à Mme MARTIN.

Mme MARTIN. – Madame la Préfète, puisque vous rencontrez lundi le Président de l'université, la poursuite d'études Carrières sociales à GUERET me semble aussi une piste qui mériterait d'être explorée. Je m'excuse d'insister sur ce point, mais c'était prévu lors de la mise en place du DUT. L'université nous avait, en quelque sorte, promis – ce n'était pas à l'époque le même Président – d'étudier la piste de la poursuite de cette filière, le DUT étant relatif à la

filière socioculturelle. Comment la poursuite d'études pourrait-elle être envisagée concrètement ? Je me permets d'insister sur ce sujet ! *(Sourires.)*

Mme DEBATTE, Préfète de la Creuse. – Comme j'ai insisté précédemment sur les projets qui sont effectivement bien suivis, sachant que c'est inclus dans la licence pro Sciences sociales et Domotique. En tout cas, j'ai bien compris que vous y insistiez ! *(Sourires.)*

Mme MARTIN. – Oui, pour éviter une fragilisation de cette filière ! Se pose aussi le problème que vous avez vous-même évoqué de la venue des enseignants universitaires sur le territoire et ce n'est pas simple.

Mme DEBATTE, Préfète de la Creuse. – Très bien, c'est noté !

Mme MARTIN. – Merci !

Mme LA PRESIDENTE. – Je crois savoir que Bertrand LABAR a une question sur le Service départemental d'Incendie et de Secours. Je lui donne donc bien volontiers la parole.

M. LABAR. – Madame la Préfète, je m'associe, bien sûr, aux remerciements qui vous ont été adressés par mes collègues quant à votre présence parmi nous dont je ne me souvenais plus qu'elle n'était pas obligatoire. Merci aussi de vous prêter à cet exercice de questions-réponses, même si ce n'est pas toujours facile de répondre parfois par la négative, mais je sais par avance que vous me répondrez de manière positive ! *(Sourires.)*

Si je ne sais pas si vous buvez un café ou un chocolat le matin, je sais, en revanche, que vous lisez le journal ! Vous en avez parlé voilà quelques instants et vous l'avez dit, l'autre jour, sur *France Bleu*. Je pense donc que vous avez dû lire, cette semaine, la magnifique double page consacrée au fonctionnement des appels de secours et, en particulier, à notre CTA, notre Centre de traitement d'alerte, le « 18 », que vous connaissez. Cet article était très didactique, très pragmatique et j'en profite donc pour saluer son auteur.

Je rebondis tout simplement sur cet article et sur un sujet qui avait été évoqué lors des Assises à LA SOUTERRAINE : pouvez-vous voir ce que vous pouvez faire dans le cadre d'un futur projet de notre SDIS ? C'est un projet qui serait certainement innovant et qui vise au regroupement des plateformes de réception des appels, le « 15 », le « 17 » et le « 18 », et ce afin d'optimiser les coûts et de rationaliser le fonctionnement. C'est un joli projet pour le Département, qui éviterait le risque éventuel de voir ces plateformes absorbées par d'autres structures ailleurs que chez nous.

Autre question : pouvez-vous voir ce que vous pouvez faire aussi concernant la ré-étude de l'affectation de la DETR pour les constructions neuves de centres de secours sur d'autres

terrains afin de maintenir le maillage de nos sapeurs-pompiers ? Il a été évoqué précédemment les inquiétudes concernant le secteur hospitalier et la santé humaine ; il ne faudrait pas que notre SDIS qui fonctionne bien prenne la même direction !

Je vous remercie de votre écoute, madame la Préfète.

Mme LA PRESIDENTE. – Ce sujet du Service départemental d'Incendie et de Secours suscite-t-il d'autres questions ?...

Puisque ce n'est pas le cas, je vous laisse répondre, madame la Préfète, à notre collègue.

Mme DEBATTE, Préfète de la Creuse. – Merci beaucoup, monsieur le Président du SDIS, de me rappeler que l'on n'est effectivement pas seul sur terre ! *(Sourires.)*

En tant que représentante de l'Etat dans ce département, je peux faire beaucoup de choses, en effet, et je représente les différents ministères. Si je puis me permettre, monsieur le Président, la question que vous posez dépasse les compétences du SDIS puisque vous faites également référence à la police et à la gendarmerie, et ce en référence au « 17 » si je ne m'abuse. Vous avez également parlé du SAMU qui relève du Ministère de la Santé. En réalité, votre question dépasse déjà le cadre des prérogatives qui sont les vôtres, mais je comprends que vous la posiez, d'autant que se sont tenues les Assises nationales dans le cadre desquelles des idées ont été émises.

Sur ce sujet, comme sur les autres, je vais essayer de vous répondre très précisément. Ce seront peut-être pour vous des redites puisque ces points ont sans doute été évoqués lors desdites Assises, mais il me faut les préciser pour l'ensemble des membres de ce Conseil départemental.

Le 7 décembre 2018, les Inspections générales de l'administration et des affaires sociales ont produit un rapport commun portant sur les évolutions du référentiel en matière de secours d'urgence aux personnes. Tous les rapports ne sont pas rendus publics, mais celui-là l'a été.

Ce rapport préconise l'organisation, non pas de plateformes départementales 15-18 dont l'efficacité est avérée et qui existent déjà dans un tiers des départements, mais de plateformes suprarégionales qui correspondent peu ou prou aux périmètres des zones de défense.

En revanche, cette mission avait vocation à évaluer la pertinence de la création d'une plateforme commune de réception des appels d'urgence et d'un numéro unique, que vous appelez de vos vœux. Les deux inspections ont tranché en faveur du 112, le numéro d'urgence européen qui entraîne la disparition des trois autres numéros, le 18 pour les pompiers, le 17 pour la police et la gendarmerie et le 15 pour le SAMU.

Les rapporteurs ont proposé la nomination d'un délégué interministériel pour coordonner le travail de terrain des différents corps concernés. Concernant les modalités de

réception des appels, le rapport n'a pas tranché pour l'instant – je dis bien pour l'instant – entre une fusion des plateformes du SAMU, de la police/gendarmerie et des pompiers ou la création d'une plateforme coordinatrice. Pour l'instant, nous avons donc un rapport, mais qui ne tranche pas sur ces questions.

En revanche, conformément à la volonté du Président de la République, les services du Ministère de l'Intérieur travaillent étroitement avec les services du Ministère de la Santé, en l'occurrence la DGOS, sur un modèle cible d'organisation et de traitement unique des appels d'urgence du 112, ainsi que sur la définition d'une feuille de route pour atteindre cet objectif. Pour être très concrète sur ce sujet, c'est donc un modèle d'organisation qui passe par un travail important dont le rapport n'était, finalement, qu'un élément de préparation.

A ce stade, les Ministères de l'Intérieur et de la Santé travaillent sur l'interopérabilité des systèmes d'intervention, le fameux NexSIS géré par l'Agence du Numérique de la Sécurité civile. Nous en avions déjà parlé ensemble lorsque nous étions à DUN-LE-PALESTEL pour la Journée nationale des sapeurs-pompiers. Ce système d'information et de coordination des moyens de secours est donc la première étape dans la mise en place, avec un calendrier prévisionnel pour NexSIS qui s'étale entre 2021 et 2025.

Je crois savoir que vous, vous avez déjà revu votre système. Vous n'êtes donc pas forcément favorable pour le reprendre tout de suite, mais sachez que, lorsque vous vous doterez de NexSIS, ce sera déjà le début d'une forme d'intégration plus forte.

La mise en place de NexSIS est construite avec les SDIS. C'est un système qui, à terme, pourra rendre parfaitement interopérables les systèmes de police et de gendarmerie avec ceux du SAMU, notamment. C'est en cela que c'est intéressant. C'est un système d'information qui, pour l'instant, n'est que sur les moyens de secours, mais pas sur les numéros, et qui placera ces services au cœur de ce que sera, demain, la réponse unique et intégrée aux appels d'urgence.

Je ne sais pas si c'est très clair, mais *in fine*, le Ministère de l'Intérieur préconise à ce stade la mise en place des regroupements 15-18, là où c'est possible puisque l'efficacité est avérée. Mais pour l'instant, nous n'avons pas de décision tranchée sur le numéro unique, du fait déjà de la difficulté à rassembler les différents acteurs. Il s'agit aussi de prendre en compte la question de l'interconnexion des systèmes informatiques, la question de la visibilité pour le public, la question de la coordination des moyens, pour parler simple.

Voilà sur ce sujet, pardonnez-moi, un peu technique ou un peu techno plus exactement, ce que je peux vous dire en réponse à votre question qui était également très précise.

J'en viens à votre question concernant la DETR.

Vous avez un projet de financement de cinq centres de secours et un projet de reconstruction du centre de LA SOUTERRAINE.

Le financement de ces cinq centres nécessiterait une participation des communes fixée à 50 % du coût total. Compte tenu des montants de ces investissements, évalués entre 1,3 M€ et 2,5 M€, l'Etat, au titre du contrôle budgétaire, sera attentif au fait que la situation financière des

communes ne soit pas mise en difficulté par ces investissements, notamment pour celles relevant du réseau d'alerte, à savoir BOUSSAC et BOURGANEUF.

S'agissant plus précisément du centre de LA SOUTERRAINE, la réponse a déjà été apportée à de nombreuses reprises aux élus concernés et peut être réexpliquée pour l'ensemble des personnes présentes : la loi offre la possibilité aux communes et aux EPCI de se voir confier par le SDIS un certain nombre d'opérations de travaux. Compte tenu de la départementalisation des SDIS, la loi leur permet de redonner, si je puis dire, aux communes et à certaines communautés de communes des travaux, et ce à leur place. Cet appel à responsabilité n'est possible que pour des opérations de grosse réparation, d'extension, de reconstruction ou d'équipement d'un centre de secours. Concernant toute opération de reconstruction – tel est le sujet de LA SOUTERRAINE –, nous avons une jurisprudence constante des juridictions administrative et financière sur le fait que la reconstruction ne peut être que suite à la démolition totale ou partielle du centre, et ce sur le même terrain d'assiette et pas sur un autre terrain.

J'aimerais pouvoir vous dire : « on va voir ce que l'on peut faire », mais en vertu de la jurisprudence en la matière qui nous oblige, je me permets de vous donner ces explications : aucune difficulté si vous reconstruisez sur le même terrain d'assiette et pas pour y affecter de la DETR, mais impossibilité juridique de reconstruire sur un autre terrain.

M. LABAR. – Bien sûr, je le sais puisque votre prédécesseur me l'avait déjà précisé. Mais quelquefois, l'interprétation des textes n'est pas la même par tout un chacun et il existe, à l'inverse de votre jurisprudence, des contre-exemples. Néanmoins, je ne me berçais pas trop d'illusions !

Mme DEBATTE, Préfète de la Creuse. – Les autres exemples que vous connaissez ou qui peuvent exister n'ont pas été portés devant une juridiction et n'ont pas été annulés. Pour ma part, en tant que représentante de l'Etat dans ce département, je ne peux pas me permettre de faire courir un risque à une commune par rapport à un projet. Il suffit que n'importe quel citoyen habitant la commune défère ce type de montage pour qu'il soit annulé par le juge et je devrais reprendre ma participation. En tant que représentante de l'Etat responsable dans ce département, je ne peux pas vous dire autre chose et, je le répète, faire courir un risque inutile, à mon avis, à la commune. Je peux l'aider sur d'autres sujets, mais sur celui-ci, ce n'est malheureusement pas possible.

Mme LA PRESIDENTE. – La dernière question dont j'ai connaissance concerne la réorganisation proposée sur trois ans des finances publiques dans le Département.

La parole est à M. FOULON.

M. FOULON. – Merci, madame la Présidente !

Bonjour, madame la Préfète ! Je salue également la présence ici de l'ensemble de vos collaborateurs et chefs de service.

En effet, j'ai la lourde responsabilité de poser la dernière question, au nom du groupe de la majorité, qui concerne, et la présence de notre DDFIP est heureuse, l'avenir des trésoreries.

En février dernier, le Ministre des Comptes publics, Gérald Darmanin, est venu en Creuse et il a, en particulier, évoqué la possibilité d'une déconcentration de 3 000 à 4 000 fonctionnaires de la Région parisienne susceptibles de venir s'installer sur les territoires dits « ruraux » afin de venir en support sur des fonctions précises dans ces départements.

En toile de fond de la visite du ministre, il est quand même à souligner une marche en avant de la part du DDFIP qui est venu présenter l'évolution de la carte des trésoreries dans le département de la Creuse, avec, pour faire simple, dans la configuration actuelle, trois perceptions qui seraient maintenues, celles de LA SOUTERRAINE, GUERET et AUBUSSON. Tout un ensemble de perceptions, disséminées un peu partout sur le territoire départemental, disparaîtrait donc demain ou aurait d'autres fonctions plus articulées autour des Maisons France Service qui seraient mises en place. Mais s'agissant de ces Maisons France Service, qui payent ? Quel est le service ? N'y aura-t-il pas demain une confusion avec les MSAP ? Le sujet a été évoqué précédemment sur BOURGANEUF.

Ce sont donc deux interrogations.

La première a été évoquée et concerne l'accueil au public. C'est déjà aujourd'hui une restriction d'ouverture des perceptions au titre de l'accueil au public, pour des raisons d'évolution. Evidemment, nous pouvons très bien le comprendre ; étant des élus responsables, nous savons très bien la nécessité d'adapter le service à cette évolution.

La seconde, et tel est l'objet de ma question, concerne l'apport au niveau des collectivités. Aujourd'hui, dans les quelques centres qui pourraient accueillir une personne référente qui ne travaillerait en réponse qu'aux Com-com et aux communes, ma question est assez simple : cette personne sera-t-elle maintenue sur le territoire ? Aura-t-elle des fonctions support par rapport à la création des budgets ? Aura-t-elle un regard sur l'analyse budgétaire des communes ? Je parle sous le couvert du Président de la communauté de communes Creuse Confluence, on sait très bien la complexité quand on interpelle les services de la DGFIP pour avoir un regard sur les budgets. Bref, ce n'est pas facile d'avoir une réponse en temps et en heure. Si M. GUERMONPREZ a été brillant dans sa présentation, il est resté quelque peu dans le brouillard, excusez-moi l'expression, dans ses conclusions.

Compte tenu de cette recentralisation et de cette réorganisation des perceptions, l'interrogation majeure qui est la nôtre, nous en tant que responsables de collectivités, est de savoir quel sera l'apport de cette personne référente ? Surtout, s'agira-t-il de la rencontrer sur rendez-vous ? Sera-t-elle basée sur le territoire et sera-t-elle missionnée dans le temps ? Nous savons très bien que, demain, pour telle ou telle raison, elle peut nous être retirée.

Là où nous, les élus, qui sommes très vigilants, au-delà de ce qu'a dit Jean-Jacques LOZACH concernant, en termes d'immobilier, l'avenir des bâtiments abritant les trésoreries,

une autre interrogation est assez prégnante : quelle est aujourd'hui la volonté de l'Etat quant au service qu'il va nous rendre, à nous élus, en termes de gestion, de veille budgétaire et comptable des collectivités ?

Merci par avance de vos réponses, madame la Préfète !

Mme LA PRESIDENTE. – Nous pouvons prendre une dernière question, si vous le souhaitez.

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Comme souvent, nous sommes d'accord avec M. FOULON sur le sujet : nous militons évidemment en faveur de la déconcentration de services de l'Etat. Nous avions eu l'occasion de le dire dans le cadre du PPC. Ce qu'a fait la CAF à GUERET ou encore La Poste, l'Etat peut le faire, notamment en matière de finances publiques, à GUERET et peut-être, je l'espère aussi, dans le sud du département, à AUBUSSON en particulier.

Concernant la réorganisation des trésoreries, M. GUERMONPREZ est venu sur notre territoire. Je dois dire que la carte qui a été proposée n'a pas du tout suscité d'opposition. Il est vrai que sur notre territoire, compte tenu déjà de la fermeture, par exemple, de la trésorerie de ROYERE, peu nombreuses sont les nouvelles annonces.

Je ne sais pas ce que seront ces Maisons France Service demain, mais nous apprenons souvent de nos échecs. C'est le cas de la Maison de Service au Public de ROYERE et j'y ai ma part. Quand il s'est agi de fermer la trésorerie de ROYERE, avec d'autres élus, nous avons essayé de trouver une solution à la place et cela s'est appelé la Maison de Service au Public. Combien nous étions alors heureux le jour de l'inauguration, jusqu'à nous bousculer pour couper le ruban, d'autant que nous avions du beau monde, notamment en la personne du Directeur national de La Poste !

Eh bien, aujourd'hui, cette MSAP ne fonctionne absolument pas. Voici donc les questions qu'il faudra nous poser tous ensemble : comment répondre aux besoins des citoyens ? Comment éviter le mythe d'une installation pour une installation qui ne sert à rien ?

Je le disais à l'instant, sur notre territoire, la carte proposée n'a pas suscité d'opposition. Je voudrais juste conclure par ces propos. Bien entendu, il faut moderniser ces services publics qui ne peuvent pas rester tels que nous les avons connus lorsqu'ils se sont installés, mais faisons tout de même attention tous ensemble et je m'explique. Les services publics sont, à mon avis, l'un des signes manifestes pour les citoyens de l'intérêt que porte l'Etat pour son territoire. Or nous savons bien que si le vote a été celui que nous avons connu aux élections européennes voilà un mois, c'est aussi parce que nos citoyens, à tort ou à raison, ont ce sentiment de relégation. Il ne s'agit pas de nous engager dans ce débat aujourd'hui, mais faisons très attention à la réponse que nous donnons, nous, en termes de services publics auprès de nos citoyens. Néanmoins, disant cela, je ne suis pas en train de dire qu'il faut « geler » une carte, comme notre pays l'a connu sous la IIIe République !

Mme GALBRUN. – Si je puis me permettre, madame la Présidente, nous n'avons pas abordé le volet « économie ».

Mme LA PRESIDENTE. – Je suis désolée, madame GALBRUN, mais nous sommes vraiment tenus par le temps et c'est pourquoi je vous ai d'emblée invités à nous organiser. Lors de précédentes séances consacrées à cet exercice, les préfets s'engageaient, en la circonstance, à répondre par écrit ou à l'occasion d'une rencontre.

Mme GALBRUN. – Je tenais juste à évoquer la situation des salariés de GM&S Industry, souhaitant savoir où nous en étions concernant le reclassement et les résultats obtenus. Excusez-moi, madame la Préfète, d'intervenir ainsi au terme de notre débat, mais votre rapport ne mentionne aucun chiffre à ce sujet.

Combien de salariés ont pu bénéficier de cette cellule de reclassement ? Quels sont les résultats obtenus ? Quel est le fonctionnement du mécanisme de l'allocation temporaire dégressive ?

Telles sont les questions que je souhaitais formuler sur le volet afférent à l'économie qui n'a pas été abordé.

Mme DEBATTE, Préfète de la Creuse. – Je m'engage, madame GALBRUN, à vous apporter une réponse précise par écrit, pour ne pas trop prolonger les débats, en effet.

Mme GALBRUN. – Oui, c'est ainsi entendu, madame la Préfète, et je vous en remercie.

Mme DEBATTE, Préfète de la Creuse. – Concernant la question sur les trésoreries, j'espère que mon collègue Directeur départemental des Finances publiques ne m'en voudra pas d'apporter la réponse, en tout cas s'agissant de celle du ministre.

Votre question, monsieur FOULON, sur le volontarisme de l'Etat, c'est précisément le volontarisme politique d'un ministre qui a souhaité introduire une autre façon de voir les choses, de donner de la visibilité et de cesser cette espèce de supplice chinois dont nous avions à connaître tous les ans, avec, petit à petit, un effritement des services. C'était donc une vraie volonté politique de sa part de donner de la vision aux territoires, ainsi que de visibilité aux élus et d'être en dialogue avec les élus. J'ai d'ailleurs été associée, en tant que Préfète, à toutes les réunions dans son bureau, avec M. le Directeur départemental des Finances publiques et mes collègues des deux autres départements du Limousin car la Creuse n'avaient pas à être traitée différemment des autres.

Au titre de la méthode, M. le Directeur départemental a donc pris son bâton de pèlerin pour expliquer précisément comment les choses peuvent se passer et entendre aussi vos propositions.

J'ai entendu également, monsieur le sénateur, votre question : quid de cet immobilier sur BOURGANEUF ? Certes, il faudra trouver une solution pour ce bâtiment avec les élus locaux et le projet de territoire.

Vous posiez la question de savoir, monsieur FOULON, s'il s'agira de rencontrer sur rendez-vous la « personne référente ». Oui, ce sera sur rendez-vous pour le conseil aux collectivités. Vous indiquiez aussi que, parfois, les matières étaient tellement complexes que vous n'aviez pas toujours les réponses en temps et en heure. Tel est justement le but de cette réorganisation interne au sein de la DGFIP ! C'est une réorganisation de leur *back office* pour apporter aux collectivités locales une réponse plus « pro », si vous me permettez cette expression. Peut-être avez-vous le sentiment que le fait que ce référent ne soit pas sur place en permanence soit un handicap, mais la réalité est tout le contraire : en s'organisant ainsi autrement, vous pourrez compter sur des personnes plus « pros » et plus compétentes, mais aussi toujours à votre disposition et dans le dialogue avec les collectivités locales. C'est donc bien notre volonté.

Mme LA PRESIDENTE. – Merci de ces réponses et de votre présence parmi nous, madame la Préfète ! Vivement merci aussi pour votre engagement en faveur de notre département !

Nous nous rejoignons dans quelques instants.

CLÔTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Mme LA PRESIDENTE. – Mes chers collègues, ainsi s'achève donc notre séance extraordinaire en présence de Mme la Préfète et des services de l'Etat.

La séance est levée.

(La séance est levée à douze heures trente.)

———